



# Bulletin Officiel

N° 5627 Lundi 11 Juin 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174**AVIS DU CMF****AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II

2

**AVIS DES SOCIETES****EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE**

BNA SUBORDONNE « 2018 – 01 »	3-9
ABC TUNISIE 2018 – 01 »	10-14
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 – 1 »	15-21
ATL « 2018 – 1 »	22-25

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

GIF FILTER	26-29
------------	-------

**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

LES CIMENTS DE BIZERTE - AGO -	30
--------------------------------	----

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

LES CIMENTS DE BIZERTE - AGO -	31-32
--------------------------------	-------

**INFORMATIONS POST AGO-AGE**

LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA – AGO –	33-36
AIR LIQUIDE TUNISIE – AGO –	37-40
SOCIETE ADWYA – AGO –	41-46
SOCIETE ADWYA – AGE –	47
CITY CARS – AGO –	48-53
CITY CARS – AGE –	54-55

**VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM**

56-57

**ANNEXE I****LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE****ANNEXE II****ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

- WIFACK INTERNATIONAL BANK

**ANNEXE III****ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

- WIFACK INTERNATIONAL BANK

**ANNEXE IV****SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2018**

- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
- SICAV TRESOR

**AVIS DU CMF**

**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II**

**Adresse :** Immeuble Integra. Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 7 juin 2018, d'agrémenter le fonds commun de placement «FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II», promu par TUNISIE VALEURS-Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK ayant les caractéristiques suivantes :

<b>Catégorie</b>	: FCP mixte
<b>Type</b>	: OPCVM de distribution
<b>Montant initial</b>	: 100 000 dinars divisés en 20 parts de 5 000 dinars chacune
<b>Référence de l'agrément</b>	: Agrément n° 13-2018 du 7 juin 2018
<b>Durée de vie</b>	: 7 ans
<b>Gestionnaire</b>	: TUNISIE VALEURS
<b>Dépositaire</b>	: AMEN BANK
<b>Gestionnaire administratif et comptable</b>	: TUNISIE VALEURS
<b>Distributeur</b>	: TUNISIE VALEURS

## AVIS DE SOCIETES

### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblé Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### **Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »**

#### **I. Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ère</sup> année

#### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000 obligations subordonnées**.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

### **II. Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt : « BNA Subordonné 2018-1 »**

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

### **Législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

### Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

**Paiement:**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **III. Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Marché des titres :** Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :**

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

##### **➤ Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

#### ➤ Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

#### ➤ Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

#### Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblé Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.**

**La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmftn](http://www.cmftn) et sur le site de BNA Capitaux: [www.Bnacapitaux.com.tn](http://www.Bnacapitaux.com.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.**

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « ABC TUNISIE 2018-01 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

**But de l'émission :** ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

**Dénomination de l'emprunt :** « ABC TUNISIE 2018-01 ».

**Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations** de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

**Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le **N° 18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

**AVIS DE SOCIETES****EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## **Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnées d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.  Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

### Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission:**

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

**Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

##### **Durée totale:**

###### Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

###### Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

##### **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

##### **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

#### **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

##### **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

### **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

### **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le **n°17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsatn.com](http://www.macsatn.com).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

## AVIS DE SOCIETES

### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### **EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2018-1 ».

**Montant :** **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

#### **Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

**Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

- derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

- ✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;
- ✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne** : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

**Période de souscription et de versement** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

**Cotation en Bourse :** L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le **N° 17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le **N° 17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « ATL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

**AVIS DE SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Générale Industrielle de Filtration - GIF FILTER**

Siège social : Route de Sousse KM35 GROMBALIA

**APPEL A LA CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES PETITS PORTEURS**

**1- Objet :**

La société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION «GIF FILTER», société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de dix millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dinars Tunisiens (10 563 994 TND) divisé en dix millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (10.563.994) actions nominatives de Un Dinars Tunisiens (1TND) de valeur nominale chacune (ci-après désignée la Société), s'est engagée envers le marché financier à réserver un (1) siège au sein de son Conseil d'Administration au profit des petits porteurs. A cet effet la Société informe ses actionnaires minoritaires que la désignation d'un administrateur les représentant au sein du Conseil d'Administration de la Société aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour statuer sur les états financiers de l'exercice 2017 au cours de laquelle les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

**2- Conditions de participation :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de la Société,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Ne pas être Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Administrateur, Gérant, etc. ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à la Société,
- Si l'administrateur est un actionnaire une attestation qui prouve une participation n'atteignant pas les 0.5 % dans le capital social pour les actionnaires personne physique et morale non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels.

- Suite -

## **1- Dossier de candidature :**

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie récente du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter,
- Une fiche de candidature (annexe 1),
- Un C.V détaillé pour les personnes physiques et les représentants des personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2),
- Une attestation de propriété des actions détenues délivrée par l'intermédiaire en bourse chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par le teneur du registre des actionnaires de la Société.

## **2- Dépôt de candidatures :**

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Société et portant la mention « **Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs** » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste à la Société au GP1 Km 35 8030 GROMBALIA –Tunis, Tunisie, au plus tard le 20 juin 2018 à 18H00(le cachet du bureau d'ordre ou le cachet de la poste faisant foi). Toute offre parvenue après la date limite sera systématiquement rejetée.

La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'un communiqué de presse à adresser au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 juin 2018 à 15H00 à l'Hôtel l'Acropole – Les Berges du Lac.

- Suite -

## Annexe 1

### FICHE DE CANDIDATURE

**Nom et Prénom / Raison Sociale :**

.....

**N° CIN / Registre de Commerce :**

.....

**Profession / Activité :**

.....

**Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :**

.....

**Historique en tant qu'administrateur :**

Société	Mandat

**Signature**

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièbre responsabilité.

- Suite -

## **Annexe 2**

### **DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e),

**Nom et Prénom / Raison Sociale :**

.....

**N° CIN / Registre de Commerce :**

.....

**Demeurant à :**

.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits porteurs au sein du Conseil d'Administration de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER »S.A pour les exercices 2018-2019 et 2020.

**Déclare formellement sur l'honneur :**

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

**Signature**

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.

**AVIS DE SOCIETES**

**استدعاء للجنة العامة العادية**

**شركة إسمنت بنزرت**  
المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

إن السيدات و السادة المساهمين في شركة إسمنت بنزرت مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية المقررة ليوم الثلاثاء 19 جوان 2018 على الساعة العاشرة صباحاً بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بالمصنع بخليج صبرة بنزرت و ذلك لتداول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقريري مجلس الإدارة حول نشاط ونتائج الشركة للسنة المالية 2017
2. تلاوة تقريري مرافقي الحسابات (العام والخاص) المتعلقة بالسنة المالية 2017 و المصادقة على الاتفاقيات الواردة بالتقرير الخاص.
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية لسنة 2017.
4. تخصيص النتائج المحاسبية لسنة 2017.
5. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
6. تعين أعضاء جدد بمجلس الإدارة.
7. تجديد مدة عضوية أعضاء مجلس الإدارة.
8. تمثيل صغار المساهمين بمجلس الإدارة.
9. تحديد منحة الحضور.

و تضع الشركة في الآجال القانونية على ذمة المساهمين وثائق الجلسة بمقرّها الاجتماعي الكائن بخليج صبرة بنزرت.

AVIS DE SOCIETES

مشروع قرارات

شركة إسمنت بنزرت  
المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

مشروع القرارات المعروضة على الجلسة العامة العادلة التي ستنعقد يوم 19 جوان 2018.

**القرار الأول:**

إن الجلسة العامة العادلة بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات للسنة المحاسبية 2017 تصادق بصفة تامة و كلية على ما جاء في تقرير النشاط و على القوائم المالية لسنة 2017 (الموازنة وحسابات النتائج و جدول التدفقات النقدية و المذكرات المتعلقة بالبيانات المحاسبية لسنة 2017) كما تصادق على الاتفاقيات الواردة بالتقرير الخاص لمراقبي الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

**القرار الثاني :**

تقرر الجلسة العامة العادلة إ دراج النتيجة المحاسبية لسنة 2017 وبالنسبة 988 692,312 دينار بحساب نتائج مؤجلة.

-النتيجة المحاسبية لسنة 2017 : 988 692,312 دينار  
- مرحل السنوات الفارطة : 244 480,682 دينار  
- مرحل جديد : 233 172,994 دينار

تمت المصادقة على هذا القرار .....

**القرار الثالث:**

إن الجلسة العامة العادلة بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات تمنح أعضاء المجلس إبراء الذمة في التصرف للسنة المحاسبية 2017 .تمت المصادقة على هذا القرار .....

**القرار الرابع:**

حددت الجلسة العامة العادلة مبلغ 3000 دينار مكافأة حضور لكل عضو في مجلس الإدارة بعنوان سنة 2017 يقع تحويلها إلى حساب استعمال مصاريف المراقبة ومكافآت الحضور وأقساط الأرباح بالخزينة العامة للدولة.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

- Suite -

**القرار الخامس:**

صادق الجلسة العامة العادية على تعيين :

- السيد سليم الفريسي عضوا بمجلس إدارة الشركة ممثلا لوزارة الصناعة والمؤسسات الصغرى والمتوسطة خلفا للسيد إبراهيم الشبيلي ابتداء من 02 نوفمبر 2017.
- السيد وليد الكرعاني عضوا بمجلس إدارة الشركة ممثلا لوزارة النقل خلفا للسيد أحمد الدشراوي ابتداء من 06 مارس 2018.
- السيد رمضان بوحوش عضوا بمجلس إدارة الشركة ممثلا لوزارة المالية خلفا للسيد الصباغي بوشارب ابتداء من 27 مارس 2018.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

**القرار السادس:**

تقرر الجلسة العامة العادية تجديد عضوية كافة أعضاء مجلس الإدارة لمدة ثلاثة سنوات يتم احتسابها ابتداء من سنة 2017.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

**القرار السابع:**

تقرر الجلسة العامة العادية القيام بالإجراءات الضرورية لتمثيل صغار المساهمين بمجلس الإدارة على أن يتم تفعيل نتائجها بعد استكمال التراخيص و المصادقة عليها من طرف الجلسة العامة .

تمت المصادقة على هذا القرار .....

**القرار الثامن:**

تسند الجلسة العامة العادية تقوضا مطلقا إلى كل حامل لمضمون أو نسخة من هذا المحضر ليقوم بالإيداع و النشر اللازمين.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**La Société Chimique ALKIMIA**

Siège social : 11, Rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 mai 2018, la Société ALKIMIA publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve celui du Conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

**DEUXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales approuve les opérations réalisées en 2017.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

**TROISIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du Groupe ALKIMIA arrêtés au 31.12.2017.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

**QUATRIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

- Suite -

### **CINQUIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence pour membres du comité permanent d'audit à 60 000 DT.

l'exercice 2017 à 144 000 DT et la rémunération des

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

### **SIXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le :

\* Résultat net de l'exercice 2017 ..... (13 636 075,636 DT)

comme suit:

\* Amortissements différés ..... (2 787 645,191 DT)

\* Report à nouveau ..... (10 848 430,445 DT)

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

### **SEPTIEME RESOLUTION:**

Conformément à l'article 16 des Statuts et compte tenu de la structure actuelle du capital social, les Actionnaires approuvent le renouvellement du mandat des Administrateurs pour une période de 3 (trois) ans à partir de l'exercice 2018 (ces fonctions prenant fin le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020) et décident une nouvelle composition du Conseil d'Administration comprenant 11 Administrateurs, comme suit:

- |                            |                                    |
|----------------------------|------------------------------------|
| • Monsieur Ali MHIRI       | Administrateur                     |
| • Groupe Chimique Tunisien | 4 (quatre) postes d'Administrateur |
| • Société IMER             | 3 (trois) postes d'Administrateur  |
| • Groupe DRISS             | 2 (deux) postes d'Administrateur   |
| • Groupe CARTE             | 1 (un) poste d'Administrateur      |

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

### **HUITIEME RESOLUTION:**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-Verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

- Suite -

## 2-Le Bilan après affectation du résultat comptable

### BILAN AU 31/12/2017 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

(en 1000 DT)

ACTIFS (DT)	2017	2016	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (DT)	2017	2016
Actifs non courants	37 545 163	40 783 789	Capitaux propres	30 104 397	43 802 156
Immobilisations incorporelles brutes	1 704 686	1 704 686	Capital social	19 472 530	19 472 530
Amortissements Im. Incorp.	(1 465 744)	(1 465 744)	Réserves	39 819 544	39 881 227
Immobilisations incorporelles nettes	238 943	238 943	Amortissements différés	(8 488 031)	(5 700 386)
Immobilisations corporelles brutes	86 124 808	85 495 688	Résultats reportés	(20 699 645)	(9 851 215)
Amortissements Im. Corp.	(66 630 806)	(63 833 688)			
Immobilisations corporelles nettes	19 494 003	21 661 999	Passifs non courants	6 059 050	7 562 991
Immobilisations financières	30 507 993	30 538 716	Emprunt	4 917 582	6 401 099
Provisions	(12 695 776)	(11 655 868)	Provisions	1 141 468	1 161 892
Immobilisations financières nettes	17 812 217	18 882 847			
			Passifs courants	71 392 143	56 875 264
Actifs courants	70 010 428	67 456 621	Fournisseurs et comptes rattachés	51 724 813	28 396 234
Stocks	13 544 282	17 139 990	Autres passifs courants	10 843 416	9 330 279
Clients et comptes rattachés	46 663 799	42 429 105	Autres passifs financiers	8 823 914	19 148 750
Autres actifs courants	7 387 442	2 810 601			
Autres actifs financiers	210 208	218 102			
Liquidités et équivalents de liquidités	2 204 695	4 858 824			
	107 555 591	108 240 411		107 555 591	108 240 411

- Suite -

### 3-L'état d'évolution des capitaux propres

Capitaux propres au 31.12.2017 après affectation du résultat

Désignation	Capital Social	Réserve Légale	Réserves générales	Réserves pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat	Total
								de l'exercice	
Solde au 31.12.2017	19 472 530,000	1 947 253,000	36 630 000,000	1 150 000,000	92 290,967	-9 851 214,559	-5 700 386,356	-13 636 075,636	30 104 397,416
Affectation résultat 2017									
Dividendes									
Réserves générales									0
Amortissement différés							-2 787 645,191	2 787 645,191	
Résultat reporté						-10 848 430,445		10 848 430,445	0
Solde au 31.12.2017	19 472 530,000	1 947 253,000	36 630 000,000	1 150 000,000	92 290,967	-20 699 645,004	-8 488 031,547	0,000	30 104 397,416

**AVIS DE SOCIETES****INFORMATION POST AGO****AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, rue des Entrepreneurs Z.I : La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mai 2018, la Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres.

**I- Les résolutions adoptées****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 7 376 397,692 Dinars. Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION**

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	7 376 397,692 DT
------------------------	------------------

Résultats reportés	0,000 DT
--------------------	----------

<b>Total à répartir</b>	<b>7 376 397,692 DT</b>
-------------------------	-------------------------

**Répartition**

Réserves légales	113 987,500 DT
------------------	----------------

<b>Sous-total 1</b>	<b>7 262 410,192 DT</b>
---------------------	-------------------------

Autres réserves antérieures	+ 124 550,635 DT
-----------------------------	------------------

<b>Sous-total 2</b>	<b>7 386 960,827 DT</b>
---------------------	-------------------------

Réserves pour réinvestissements exonérés	- 1 215 850,000 DT
--	--------------------

Fonds social	- 85 000,000 DT
--------------	-----------------

Report à Nouveau	- 104 030,427 DT
------------------	------------------

Dividendes	- 5 982 080,400 DT
------------	--------------------

<b>Solde</b>	<b>0,000 DT</b>
--------------	-----------------

- Suite -

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 4,100 DT pour chacune des 1.459.044 actions composant le capital social. Le paiement sera effectué à partir du 15 juin 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Monsieur Jacques Cutayar en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Nathalie Grenache pour le restant de son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'Exercice clos au 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années les mandats de Monsieur Jacques Cutayar et de la Banque de Tunisie. Les mandats de Monsieur Jacques Cutayar et de la Banque de Tunisie prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale Ordinaire décide de nommer la société Conseil Audit Formation CAF Sarl membre du réseau international PricewaterhouseCoopers représentée par Madame Abir Matmti, en tant que co-commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020. La rémunération du commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 50 000 Dinars par an, dont 10 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**II-BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE**

(en DT)

ACTIFS	31 déc. 2017	31 déc. 2016
<b>Actifs non courants</b>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	2 301 280	2 212 443
Moins: amortissements	-2 173 174	-2 099 149
	128 106	113 294
Immobilisations corporelles	112 471 620	110 268 971
Moins: amortissements	-84 229 238	-79 651 872
	28 242 382	30 617 099
Immobilisations financières	979 664	979 664
Moins: provisions	-131 322	-131 322
	848 342	848 342
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>29 218 830</b>	<b>31 578 735</b>
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>29 218 830</b>	<b>31 578 735</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks	4 813 048	4 904 047
Moins: provisions	-521 000	-94 905
	4 292 048	4 809 142
Clients et comptes rattachés	45 810 042	39 154 189
Moins: provisions	-1 189 468	-1 041 481
	44 620 574	38 112 708
Autres actifs courants	1 126 350	1 659 256
Moins: provisions	-90 763	-90 763
	1 035 587	1 568 493
Placements et autres actifs financiers	11 053	7 428
Moins: provisions		
	11 053	7 428
Liquidités et équivalents de liquidités	422 770	648 987
<b>Total des actifs courants</b>	<b>50 382 032</b>	<b>45 146 758</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>79 600 862</b>	<b>76 725 493</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	36 476 100	35 336 225
Réserves	4 863 461	4 798 048
Report à nouveau	104 030	
Fonds Social	116 486	102 781
Subventions d'investissements	644 869	935 336
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>42 204 946</b>	<b>41 172 390</b>
Résultat de l'exercice	0	0
<b>Total des capitaux propres après affectation du résultat</b>	<b>42 204 946</b>	<b>41 172 390</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts	358 972	258 406
Autres passifs financiers	12 207 463	12 096 698
Provisions	67 735	67 735
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>12 634 170</b>	<b>12 422 839</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	13 072 987	10 862 338
Autres passifs courants	11 124 916	9 426 433
Concours bancaires et autres passifs financiers	563 843	2 841 493
<b>Total des passifs courants</b>	<b>24 761 746</b>	<b>23 130 264</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>37 395 916</b>	<b>35 553 103</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>79 600 862</b>	<b>76 725 493</b>

- Suite -**III - ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

(en DT)

	Capital Social	Réserves Légales	Report à Nouveau	Autres Réserves	Compte Spécial D'investissement	Fonds Social	Subventions d'investissement	Résultat de l'Exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2016 avant affectation</b>	<b>35 336 225</b>	<b>3 411 775</b>		<b>401 676</b>	<b>0</b>	<b>52 781</b>	<b>935 336</b>	<b>6 264 358</b>	<b>46 402 152</b>
Réserves Légales		121 848						-121 848	0
Autres réserves				-272 251				272 251	0
Fonds Social						50 000		-50 000	
Compte Spécial d'Investissement					1 135 000			-1 135 000	0
Dividendes distribués								-5 229 761	-5 229 761
<b>Solde au 31/12/2016 après affectation</b>	<b>35 336 225</b>	<b>3 533 623</b>		<b>129 426</b>	<b>1 135 000</b>	<b>102 781</b>	<b>935 336</b>	<b>0</b>	<b>41 172 390</b>
Résultat de l'exercice 2017								7 376 398	7 376 398
Autres Variations 2017	1 139 875			-4 875	-1 135 000	-71 295	-290 467		-361 762
<b>Solde au 31/12/2017 avant affectation</b>	<b>36 476 100</b>	<b>3 533 623</b>		<b>124 551</b>	<b>0</b>	<b>31 486</b>	<b>644 869</b>	<b>7 376 398</b>	<b>48 187 026</b>
Réserves Légales		113 988						-113 988	0
Report à Nouveau			104 030					-104 030	0
Autres réserves				-124 551				124 551	0
Fonds Social						85 000		-85 000	0
Compte Spécial d'Investissement					1 215 850			-1 215 850	0
Dividendes distribués								-5 982 080	-5 982 080
<b>Solde au 31/12/2017 après affectation</b>	<b>36 476 100</b>	<b>3 647 610</b>	<b>104 030</b>	<b>0</b>	<b>1 215 850</b>	<b>116 486</b>	<b>644 869</b>	<b>0</b>	<b>42 204 945</b>

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**SOCIETE ADWYA**  
Route de la Marsa km14 BP 658 la Marsa 2070

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 25 mai 2018, la Société Adwya publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2017, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2017, approuve les états financiers de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions y mentionnées.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

- Suite -

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2017,

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2017, qui est de l'ordre 4.914.454,000 TND.

Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

○ Bénéfice net au 31/12/2017 :	4 914 454,000 TND
○ Réserves légales (5% Bénéfice Net)	206 480,000 TND
○ Réserve Spéciale pour Réinvestissement	936 000,000 TND
○ Bénéfice distribuable	3 771 974,000 TND
○ Dividendes aux actionnaires	3 088 800,000 TND
○ Autres réserves ordinaires	683 174,000 TND

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, approuve le Programme d'Investissement 2018-2019 et autorise l'engagement d'une ligne de crédit à long et moyen terme de 15MDT pour financer les investissements prévus.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée générale, constatant que le mandat des administrateurs membres du Comité d'Audit Permanent arrive à expiration, décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants, qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020 :

- Mr. Tahar EL MATERI
- Mr. Moncef ZMERLI
- Mme Molka Dhahab EL MATERI.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

*- Suite -*

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil d'administration la somme annuelle de Sept mille dinars (7 000 DT) à titre de jetons de présence par administrateur, pour l'exercice 2017.

L'Assemblée générale décide d'allouer aux Administrateurs membres du Comité d'Audit Permanent la somme annuelle de Sept Mille Dinars (7 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre pour l'exercice 2017.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**NEUVIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres aux Administrateurs membres du Comité de Ressources Humaines la somme annuelle de Sept mille dinars (7 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre pour l'exercice 2017.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**DIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

- Suite -**2-Le Bilan après affectation du résultat comptable**

**ADWYA SA**  
**BILAN**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>ACTIFS</b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>		
<b>Actifs immobilisés</b>		
Immobilisations incorporelles	2 966 713	2 745 182
Moins : amortissements	(2 229 380)	(2 129 257)
	<b>737 333</b>	<b>615 925</b>
Immobilisations corporelles	70 793 209	64 027 951
Moins : amortissements et provisions	(37 168 468)	(34 376 015)
	<b>33 624 741</b>	<b>29 651 936</b>
Immobilisations financières	165 281	161 003
Moins : provisions	-	-
	<b>165 281</b>	<b>161 003</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>34 527 355</b>	<b>30 428 864</b>
Autres actifs non courants	551 017	557 759
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>35 078 372</b>	<b>30 986 623</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>		
Stocks	27 938 924	29 050 279
Moins : provisions	(668 458)	(991 248)
	<b>27 270 466</b>	<b>28 059 031</b>
Clients et comptes rattachés	18 285 863	18 995 520
Moins : provisions	(607 689)	(531 437)
	<b>17 678 174</b>	<b>18 464 083</b>
Autres actifs courants	7 727 428	5 350 198
Placements et autres actifs financiers	2 501 787	2 331 860
Liquidités et équivalents de liquidités	315 675	544 080
<b>Total des actifs courants</b>	<b>55 493 530</b>	<b>54 749 252</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>90 571 902</b>	<b>85 735 875</b>

- Suite -**ADWYA SA****BILAN**

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
Capital social	21 528 000	19 305 000
Réserves	14 166 510	11 829 451
Subvention d'investissement	249 309	314 304
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>35 943 819</b>	<b>34 183 160</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		
<b><u>Passifs non courants</u></b>		
Emprunts	6 177 878	7 439 470
Provisions	1 074 560	974 183
<b><u>Passifs courants</u></b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	34 497 502	34 588 276
Autres passifs courants	8 948 294	4 708 725
Concours bancaires et autres passifs financiers	3 929 849	3 842 061
<b>Total des passifs courants</b>	<b>47 375 645</b>	<b>43 139 062</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>54 628 083</b>	<b>51 552 715</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>90 571 902</b>	<b>85 735 875</b>

- Suite -

### 3-L'état d'évolution des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 31 décembre 2017

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaire	Réserve spéciale de Réinv.	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres
Situation au 31/12/2017 avant affectation	20 592 000	1 852 720	11 424 135	0	4 914 454	249 309	39 032 619
<u>Affectation approuvée par l'AGO du 25/05/2018</u>							
Affectation en réserves	0	206 480	683 174	936 000	(1 825 654)	0	0
Dividendes distribuées	0	0	0		(3 088 800)	0	(3 088 800)
<u>Augmentation de capital par l'AGE du 25/05/2018</u>							
Augmentation de capital	936 000	0	0	(936 000)	0	0	0
Résorption des subv. d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Affectation en réserves	0	0	0	0	0	0	0
Situation au 31/12/2017 après affectation	21 528 000	2 059 200	12 107 309	0	0	249 309	35 943 819

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGE**

**SOCIETE ADWYA**  
Route de la Marsa km14 BP 658 la Marsa 2070

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 mai 2018, la société Adwya publie ci-dessous les résolutions adoptées.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant de Neuf Cent Trente Six Mille (936 000,000) dinars par incorporation de la totalité de la réserve spéciale de réinvestissement prélevée sur le bénéfice de l'exercice 2017.

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 936 000 Actions nouvelles de 1 Dinar chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison (01) d'une nouvelle action gratuite pour (22) anciennes. Cette augmentation ne donnera pas lieu à des rompus.

Ces actions porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

L'exercice du droit d'attribution permet aux actionnaires actuels de parfaire leur parité de souscription ou de vendre leurs droits en bourse.

Le capital social passera ainsi de Vingt Millions Cinq Cent Quatre Vingt Douze Mille dinars (20 592 000,000) à Vingt et Un Millions Cinq Cent Vingt Huit Mille dinars (21 528 000,000 dinars).

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20 592 000 actions composant le capital social et/ou cessionnaires des droits d'attributions en bourse à raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour 22 actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commence à partir du 31 juillet 2018.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au conseil d'administration pour assurer la réalisation et la constatation de la présente augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les dispositions de l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à Vingt et Un Millions Cinq Cent Vingt Huit Mille dinars (21 528 000,000) dinars divisé en 21 528 000 actions de 1 dinar chacune numérotées de 1 à 21 528 000 totalement souscrites et intégralement libérées ».

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**CITY CARS**

Siège Social : 31 Rue des usines Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 05 Juin 2018, la société CITY CARS publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2017.
- L'état des variations des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2017.

**. RESOLUTIONS ADOPEES**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se soldant par un total bilan de 78.363.202,120 DT et faisant ressortir un résultat net 13.522.239,916 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se soldant par un total bilan de 89.580.956,427 DT et faisant ressortir un résultat net de 14.812.231,285 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :

**- Suite -**

Résultat net de l'exercice 2017	:	13.522.239,916 DT ;
Réserve légale (plafonnées à 10%) :		0 DT ;
Résultats reportés		
		10.276.082,154 DT ;
Bénéfice distribuable :		
23.798.322,070 DT ;		
Dividendes de l'exercice 2017 :		12.420.000,000 DT ; soit 0,920 DT par action ; et
Solde à affecter aux résultats reportés :		11.378.322,070 DT.

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de 0,920 DT brut par action. Le paiement aura lieu à partir du 05 juillet 2018.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6.250 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

Constatant la fin de son mandat en tant qu'administrateur de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de monsieur Mehdi MAHJOUB comme administrateur de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2018, 2019 et 2020, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la Société, réuni le 17 avril 2018, a accepté la décision ferme, définitive et irrévocabile du Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement (CTKD) de démissionner de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

- Suite -

### **DIXIEME RESOLUTION**

Suite à la démission du Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement (CTKD) de son mandat d'Administrateur et à la suite du lancement de l'appel à candidatures pour l'élection d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, après élection, monsieur Abderrahman Mohamed AKKARI, en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, et ce pour une période de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2018, 2019 et 2020, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Etant précisé que cette nomination vient à la suite de l'élection de monsieur Abderrahman Mohamed AKKARI, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires lors d'un vote.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

### **ONZIEME RESOLUTION**

Informier les actionnaires des postes occupés par les administrateurs de la Société dans d'autres sociétés.  
L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

### **DOUZIEME RESOLUTION**

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires que le CTKD a déclaré, en date du 21 novembre 2017 (Bulletin BVMT numéro 6720 du 21 novembre 2017), avoir franchi à la baisse (directement et indirectement) le seuil de cinq pourcent (5 %) de participation dans le capital de la Société.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

### **TREIZIEME RESOLUTION**

En application de l'article 19 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Cette autorisation est valable pour une année et porte sur un montant d'un Million de Dinars.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

### **QUATORZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

- Suite -

**II- BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017**

<b>BILAN</b>			
Arrêté au 31 décembre 2017			
(exprimé en dinars Tunisiens)			
<b>ACTIFS</b>	Notes	<b>31-déc.-17</b>	<b>31-déc.-16</b>
<b><i>Actifs non courants</i></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		559 619,016	551 411,216
Moins : amortissements		<u>509 724,997</u>	<u>348 046,212</u>
		<b>49 894,019</b>	<b>203 365,004</b>
Immobilisations corporelles		18 225 266,040	18 184 647,066
Moins : amortissements		<u>2 630 624,256</u>	<u>1 719 214,873</u>
		<b>15 594 641,784</b>	<b>16 465 432,193</b>
Immobilisations financières		2 905 600,000	3 305 600,000
Moins : provisions		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
		<b>2 905 600,000</b>	<b>3 305 600,000</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>18 550 135,803</b>	<b>19 974 397,197</b>
Autres actifs non courants		198 591,766	198 591,766
Moins : provisions		<u>198 591,766</u>	<u>198 591,766</u>
		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>18 550 135,803</b>	<b>19 974 397,197</b>
<b><i>Actifs courants</i></b>			
Stocks		18 160 821,044	36 134 366,318
Moins : provisions		<u>44 772,053</u>	<u>42 515,655</u>
		<b>18 116 048,991</b>	<b>36 091 850,663</b>
Clients		13 727 018,276	5 817 389,938
Moins : provisions		<u>48 321,747</u>	<u>68 466,081</u>
		<b>13 678 696,529</b>	<b>5 748 923,857</b>
Autres actifs courants		411 460,899	1 397 282,265
Placements & autres actifs financiers		17 901 960,000	30 772 940,000
Liquidités et équivalents de liquidités		9 704 899,898	12 712 649,041
<b>Total des actifs courants</b>		<b>59 813 066,317</b>	<b>86 723 645,826</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>78 363 202,120</b>	<b>106 698 043,023</b>

- Suite -

<b>BILAN</b> Arrêté au 31 décembre 2017 (exprimé en dinars Tunisiens)			
<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>	Notes	31-déc.-17	31-déc.-16
<b><i>Capitaux propres</i></b>			
Capital social		13 500 000,000	13 500 000,000
Réserves légales		1 350 000,000	1 350 000,000
Autres capitaux propres		375 000,000	450 000,000
Résultats reportés		11 378 322,070	10 276 082,154
<b>Total capitaux propres avant résultat</b>		<b>26 603 322,070</b>	<b>25 576 082,154</b>
<i>Total capitaux propres après affectation du résultat</i>		<b>26 603 322,070</b>	<b>25 576 082,154</b>
<b><i>Passifs</i></b>			
<b><i>Passifs non courants</i></b>			
Emprunts		200 000,000	1 000 000,000
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions		106 768,375	92 278,541
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>306 768,375</b>	<b>1 092 278,541</b>
<b><i>Passifs courants</i></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		33 082 878,505	62 883 668,974
Autres passifs courants		17 565 499,837	16 337 493,354
Concours bancaires et autres passifs financiers		804 733,333	808 520,000
<b>Total des passifs courants</b>		<b>51 453 111,675</b>	<b>80 029 682,328</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>51 759 880,050</b>	<b>81 121 960,869</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>		<b>78 363 202,120</b>	<b>106 698 043,023</b>

- Suite -

### III-ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2017 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2016 après affectation	13 500 000,00	1 350 000,00	450 000,00	-	-	10 276 082,15	-	25 576 082,15
<u>Affectation du résultat 2017 (PV AGO du 05 Juin 2018)</u>								
* Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	-	13 522 239,92	-13 522 239,92	-
* Affectation en réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-
* Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-12 420 000,00	-	-12 420 000,00
* Subvention d'équipements								
* Amort. subvention d'équipements			-75 000,00					-75 000,00
Résultat au 31 décembre 2017	-	-	-	-	-	13 522 239,92	13 522 239,92	
Capitaux propres au 31/12/2017 après affectation	13 500 000,00	1 350 000,00	375 000,00	-	-	11 378 322,07	-	26 603 322,07

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGE**

**CITY CARS**

Siège Social : 31 Rue des usines Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05 Juin 2018, la société CITY CARS publie ci-après les résolutions adoptées :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 juin 2016 avait décidé d'ajouter à l'objet social de la Société, une nouvelle activité secondaire de la Société, à savoir le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.

Ayant obtenu depuis le cahier de charges permettant à la Société de mettre en application cette décision, l'Assemblée Générale Extraordinaire réitère donc l'ajout à l'objet social de la Société, d'une nouvelle activité secondaire de la Société, à savoir le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.

Dans ce cadre, le local sis à 51, rue Ali Darghouth, Tunis, servira comme établissement secondaire de la société pour l'exercice de cette activité.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier corrélativement l'article 3 des statuts de la Société comme suit :

**« Article 3 "Nouveau" : Objet**

La Société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

1. L'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de tout véhicule industriel ainsi que toute pièce détachée, accessoire, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules. La représentation de tout fabricant ou commerçant de véhicules automobiles ou pièces détachées. La maintenance et la réparation de tout véhicule de transport, tout véhicule industriel de quelque nature que ce soit.
2. Le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.
3. toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaire ou connexe.
4. Et généralement, toute prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés civiles ou commerciales, quelque soit leur forme ou leur objet. ».

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

- Suite -

## **TROISIEME RESOLUTION**

En application notamment de la deuxième (2<sup>ème</sup>) résolution et de la décision du transfert du siège social votée lors de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 10 juin 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide l'adoption d'une version mise à jour des statuts de la Société.

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue pleins pouvoirs au Directeur Général de la Société pour signer cette version mise à jour des statuts de la Société.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue pleins pouvoirs au Directeur Général de la Société, avec une faculté de subdélégation, pour réaliser toute formalité nécessaire auprès de toute administration et/ou le greffe du tribunal territorialement compétent pour modifier l'adresse du siège social de la Société, en adoptant littéralement celle mentionnée à l'article 4 des statuts de la Société, à savoir 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis - Tunisie.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société et à tout porteur (mandaté par le représentant légal de la Société) d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	174,159	174,224
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	118,233	118,281
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,917	100,954
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,352	103,404
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	104,180	104,214
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,540	15,545
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,753	113,795
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,115	1,115
9 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,336	102,382
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,599	1,601
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,242	42,256
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,116	57,134
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	127,507	127,508
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	128,199	128,087
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	160,210	160,193
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	581,912	581,865
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	136,784	136,991
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	143,448	143,579
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	145,695	146,073
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	121,910	122,298
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	126,895	126,947
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	177,216	177,232
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	104,182	103,826
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	107,479	107,490
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	172,351	172,370
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	149,900	149,928
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	115,696	115,519
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	123,054	122,357
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	25,146	25,123
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2387,317	2384,278
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	132,353	133,476
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	162,911	163,555
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	203,890	205,735
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	19,533	19,753
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5417,027	5434,101
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,953	2,998
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,503	2,532
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,283	1,297
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,160	1,164
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,206	1,217
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,219	1,233
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	133,072	133,910
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	125,092	124,835
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1179,216	1200,861
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,374	12,471
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	11,254	11,406
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>					
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende Date de paiement	VL au 29/12/2017	VL antérieure
			Montant		Dernière VL
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>					
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18 4,020	108,185	106,436
48 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18 3,683	103,092	101,040
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18 4,454	105,266	102,943
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18 3,962	102,783	100,850
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18 4,570	104,389	102,191
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18 3,892	107,299	105,378
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18 4,436	104,822	102,681
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18 3,520	101,810	100,013
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18 3,051	103,541	102,089
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18 4,005	104,289	102,403
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18 3,827	103,490	101,547
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18 4,394	106,999	104,863
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18 3,664	105,057	103,206
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18 3,426	103,993	102,191
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18 3,637	102,757	101,170
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18 3,384	104,210	102,589
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18 4,496	102,910	100,741
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18 4,028	104,024	102,918
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18 3,345	105,352	103,628
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18 4,437	103,018	100,813
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18 4,038	103,033	101,011
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18 3,335	105,331	103,778
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18 3,391	102,452	100,805

**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE**

70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,424	10,428
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	101,874	101,907
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	101,599	101,638
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	103,101	103,139
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,239	10,242

**SICAV MIXTES**

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	65,711	65,752
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	109,861	109,688
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,388	18,374
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	329,857	330,413
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,143	30,183
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2553,587	2546,779
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	77,420	77,406
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	56,448	56,478
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	121,020	120,812
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	113,212	112,990

**FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE**

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,075	11,083
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,314	12,308
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,241	16,259
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	15,633	15,608
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,826	16,774
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,090	14,064
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	164,725	164,597
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	151,661	151,614
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,879	9,845
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	129,039	128,784
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	96,140	96,132
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	101,058	101,026
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	96,196	96,169
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	122,436	122,135
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	101,999	101,789
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,885	10,865
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	108,235	108,178
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	174,862	174,662

**FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE**

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	118,595	120,881
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	113,876	114,347
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	124,143	127,304
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	219,937	220,455
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	194,109	194,281
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	162,909	163,486
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	25,842	26,075
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	156,549	156,960
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	127,075	125,635
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9331,714	9282,458
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,894	83,835
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1081,466	1084,700
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6157,756	6205,491
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5420,183	5442,401
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,141	102,220

**FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE**

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	128,869	128,613
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

**FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE**

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 290,994	12 430,170

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>eme</sup>Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
[www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)  
 email 1 :cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

**COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chaguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chaguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Daghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chaguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41..Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Megrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8 <sup>ème</sup> étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtil, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des îles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDÉ International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE****LISTE DES SICAV ET FCP**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUDER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIACTION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

**LISTE DES FCC**

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

**LISTE DES FONDS D'AMORCAGE**

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEase Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALEase Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

**LISTE DES FCPR**

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDÉ	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Wifack International Bank**

**Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médénine 4100**

Wifack International Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Béchir NEDRI.

**BILAN**  
Arrêté au 31 Décembre 2017  
(Exprimé en D.T.)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>Actifs</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	3	15 819 835	103 663
Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	28 838 883	36 099 552
Créances sur la clientèle (*)	5	254 166 818	210 686 494
Portefeuille-titres commercial	6	136 230	91 021
Portefeuille d'investissement	7	18 117 592	12 016 855
Valeurs immobilisées	8	56 931 787	20 856 689
Autres actifs (*)	9	37 840 995	8 952 348
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>411 852 140</b>	<b>288 806 622</b>
<b>Passifs</b>			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		7 184 346	13 954
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	106 818 162	3 319 186
Emprunts et ressources spéciales	11	76 784 431	99 573 956
Autres passifs	12	51 019 798	14 125 213
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>241 806 737</b>	<b>117 032 309</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital		150 000 000	150 000 000
Actions propres		(48 855)	-
Réserves		20 322 419	15 554 923
Fonds pour risques Bancaires généraux		220 000	220 000
Autres capitaux propres		657 219	649 464
Résultats reportés		582 430	216 676
Effets des modifications Comptables		0	200 370
Résultat de l'exercice		(1 687 810)	4 932 880
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	13	<b>170 045 403</b>	<b>171 774 313</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>411 852 140</b>	<b>288 806 622</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
 Période close au 31 Décembre 2017  
 (Exprimé en D.T)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<b><i>Passifs éventuels</i></b>			
Cautions, avals et autres garanties données		8 481 088	-
Crédits documentaires		-	-
Actifs donnés en garantie		-	-
<b><i>Total des Passifs éventuels</i></b>		<b>8 481 088</b>	<b>-</b>
<b><i>Engagements donnés</i></b>			
Engagements de financement donnés		81 753 006	14 261 340
Engagements sur titres		-	-
<b><i>Total des engagements donnés</i></b>		<b>81 753 006</b>	<b>14 261 340</b>
<b><i>Engagements reçus</i></b>			
Engagements de financement reçus		-	-
Garanties reçues	26	39 696 811	22 527 381
<b><i>Total des engagements reçus</i></b>		<b>39 696 811</b>	<b>22 527 381</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**pour la période close au 31 Décembre 2017**  
**(Exprimé en D.T)**

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Marges et revenus assimilés	14	20 928 090	23 966 469
Commissions (en produits)	15	2 127 722	904 902
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		264 659	0
Revenus du portefeuille d'investissement	16	926 947	207 010
<b>Total des Produits d'Exploitation Bancaire</b>		<b>24 247 418</b>	<b>25 078 381</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Marges encourues et assimilées	17	(7 411 131)	(8 198 082)
Commissions encourues		(643 778)	(235 040)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(4 630)	(5 883)
<b>Total des Charges d'Exploitation Bancaire</b>		<b>(8 059 539)</b>	<b>(8 439 005)</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>16 187 879</b>	<b>16 639 376</b>
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	18	(699 916)	(4 071 086)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		87 249	(304 779)
Autres produits d'exploitation		891	0
Frais de personnel (*)	19	(9 719 174)	(3 998 106)
Charges générales d'exploitation (*)	20	(3 336 285)	(1 602 479)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	21	(4 257 352)	(447 662)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(1 736 708)</b>	<b>6 215 264</b>
Solde en gain \ perte provenant des Eléments ordinaires		104 416	-
Impôts sur les bénéfices		(50 518)	(778 140)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>(1 682 810)</b>	<b>5 437 124</b>
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		(5 000)	(504 244)
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>		<b>(1 687 810)</b>	<b>4 932 880</b>
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		0	200 370
<b>Résultats après modifications comptables</b>		<b>(1 687 810)</b>	<b>5 133 250</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Période Close le 31 Décembre 2017**  
*(Exprimé en D.T)*

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b><i>Activités d'exploitation</i></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) (*)		23 091 637	25 163 378
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(7 172 429)	(9 084 226)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-	(5 000 000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (*)		(27 025 349)	31 640 102
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		102 803 554	-
Titres de placement		(45 209)	(33 529)
Sommes versées au personnel, fournisseurs hors exploitation et créateurs divers (*)		(23 867 375)	(16 438 307)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 649 644	102 142
Impôts sur les bénéfices payés		(360 580)	-
<b><i>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</i></b>	<b>23</b>	<b>69 073 893</b>	<b>26 349 560</b>
<b><i>Activités d'investissement</i></b>			
Marges et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	19 706
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement		(5 960 000)	(4 500 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(38 272 352)	(15 312 630)
<b><i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i></b>	<b>24</b>	<b>(44 232 352)</b>	<b>(19 792 924)</b>
<b><i>Activités de financement</i></b>			
Emission d'actions		-	-
Rachat d'actions		(48 855)	-
Emission / Remboursement d'emprunts		(23 235 136)	(65 124 049)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		-	-
<b><i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i></b>	<b>25</b>	<b>(23 283 991)</b>	<b>(65 124 049)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	0
<b><i>Variation de trésorerie</i></b>		<b>1 557 550</b>	<b>(58 567 413)</b>
<b><i>Trésorerie au début de l'exercice</i></b>	<b>22</b>	<b>30 880 596</b>	<b>89 448 009</b>
<b><i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i></b>		<b>32 438 146</b>	<b>30 880 596</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

## **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

« **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « **EL WIFAK Leasing** ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et décidé la conversion de la société en une banque universelle, et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie

L'historique de la société se présente ainsi :

La société **EL WIFAK LEASING** a été créée le 28 Juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée par la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016, et n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Le capital initial s'élève à Cinq millions (**5.000.000**) de Dinars divisé en Cinq cent mille (**500.000**) actions de Dix dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Octobre 2003 a décidé de porter le capital à **7.500.000 DT** par la création de **250.000** actions nouvelles de **10 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1er Janvier 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2005 a décidé de réduire la valeur nominale de **10 DT** à **5 DT**, et de porter le capital à **10.000.000 DT** par la création de **500.000** actions nouvelles de **5 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1er Janvier 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Octobre 2008, a décidé de porter le capital à **15.000.000 DT** par la création de **1.000.000** actions nouvelles de **5 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de **1,500 DT** par actions portant jouissance le 1er Janvier 2009, cette augmentation a été réalisée au cours du premier semestre 2009.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Juin 2012, a décidé de porter le capital à **20.000.000 DT** par la création de **1.000.000** actions nouvelles de **5 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de **8 DT** par actions portant jouissance le 1er Janvier 2013, cette augmentation a été réalisée au cours du premier semestre 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Août 2015 a décidé, outre les modifications apportées aux statuts ayant adoptés la nouvelle dénomination « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** », d'augmenter le capital de la société de **20.000.000 DT** à **150.000.000 DT** à réaliser dans 3 opérations simultanées se détaillant comme suit :

- Incorporation des réserves à concurrence de **10.000.000 DT** à puiser à hauteur de **9.500.000 DT** de la prime d'émission et de **500.000 DT** des réserves statutaires.
- Souscription en numéraire de **60.000.000 DT** avec libération intégrale, et ce par une émission au pair et sans prime d'émission de **12.000.000** actions de valeur nominale de **5 DT**.
- Souscription en numéraire, avec suppression des droits préférentiels de souscription des anciens actionnaires, de **60.000.000 DT** et ce par l'émission au pair de **12.000.000** actions de valeur nominale de **5 DT**.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 Juin 2017 à la somme de **150.000.000 DT** divisé en **30.000.000 actions de 5 DT** chacune.

La société **WIFAK INTERNATIONAL BANK** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de 35%.

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun.

## **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES**

Les états financiers de **WIFAK INTERNATIONAL BANK** sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises.
- Et les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;

- Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 Mars 1999 et les textes subséquents ;

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

## 2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

## 2-2 : Immobilisations utilisées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « Actifs Immobilisés » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	33%
Construction	5%
Global Bancaire	10%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales, Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
DAB &GAB	20%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

## 2-3 : Comptabilisation des engagements et revenus y afférents

La Banque adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de Ijara, et ce à partir de 1er janvier 2008.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement ou Ijara sont les biens acquis par la banque et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et dix ans. Lors de l'acquisition, elles sont enregistrées au bilan parmi les « autres actifs » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables ; Par la suite, et suite à la concrétisation du contrat IJARA, elles sont transférées au niveau des « Créances sur la Clientèle » et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations d'IJARA portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de WIFAK BANK, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

Les biens faisant l'objet de contrats de « Mourabaha » sont les biens acquis par la banque à la demande d'un client en vue de les lui revendre à un prix majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue.

Lors de l'acquisition des biens objet de contrats « Mourabaha », Ils sont enregistrés à l'actif du bilan, parmi les « Autres actifs » pour leur prix d'acquisition toutes taxes comprises. Suite à la mise en place du contrat « Mourabaha » et à la livraison, le financement est comptabilisé pour la même valeur parmi les encours.

## 2-4 : Portefeuille investissement

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir

des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, et ce tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

## 2-5 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et Ressources Spéciales** ».

## 2-6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

L'évaluation des engagements est effectuée conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

### A- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

### Actifs classés :

#### B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

#### B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement du principal ou des profits entre 90 et 180 jours.

#### B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en profits entre 180 et 360 jours.

#### **B4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en profits au-delà de 360 jours.

La Banque procède à l'ajustement de la classification résultant de l'application systématique des critères quantitatifs, basés essentiellement sur le critère de l'ancienneté des impayés et/ou le nombre d'échéances impayées, et en procédant à des appréciations qualitatives tenant compte principalement de la situation intrinsèque de la relation.

La banque procède au provisionnement des créances classées B2, B3 et B4 conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire de la BCT n°91-24 par l'application de taux de provisionnement sur le risque net non couvert.

Le taux de provisionnement correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par ladite circulaire, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Le risque net correspond au montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et des garanties des banques et assurances, notamment la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) et l'assurance-crédit.

Bien que WIFAK BANK détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties ne sont pas ainsi déduites de la base des provisions constituées.

Pour les financements ijara, la banque prend en considération la valeur des biens donnés en ijara comme garantie supplémentaire en sus de celles mentionnées ci-haut avec une décote définie comme suit :

- o Matériel standard : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 20% par année de location.
- o Matériel spécifique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 40% par année de location.
- o Matériel informatique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 60% par année de location.
- o Immeubles (terrain, construction...) : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location.

Pour les financements sous forme de replacement, la décote est appliquée sur la valeur du matériel au moment du replacement.

#### **Les provisions collectives :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle que ajoutée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par WIFAK INTERNATIONAL BANK.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012. Cette méthodologie prévoit :

- i. Le regroupement du portefeuille par secteur d'activité. Les secteurs d'activités retenues :
  - Commerce
  - BTP
  - Industrie
  - Tourisme
  - Agriculture
  - Promotion immobilière
  - Services
- ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 3 derniers exercices TMMgi selon la formule suivante

$$TMMgi = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec

- Risque additionnel de l'année N = (les engagements 0 et 1 de l'année N -1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N et évalués sur la base des engagements de l'année N) ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

Certains ajustements en matière de risque additionnel ont été apportés à certains secteurs. Ces ajustements consistent à neutraliser le biais engendré par certaines relations dont l'engagement dépasse largement la moyenne observée.

- iii. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2017. La formule de calcul est la suivante :

$$FSgi = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2017}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2016}}$$

La banque a opté pour la neutralisation de l'effet du facteur scalaire qui avait pour objectif en 2011 la correction de l'impact des arrangements et rééchelonnements accordés dans un contexte bien particulier. Ainsi, Le facteur scalaire retenu par la banque en 2017 pour tous les secteurs d'activités est égal à 1.

- iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2014-2016 :

$$TPMgi = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur les risques additionnels de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

La banque a procédé à des ajustements apportés pour certains secteurs pour neutraliser le biais engendré par certaines relations dont le niveau de provisionnement dépasse largement la moyenne de provisionnement constaté sur le secteur en question.

- v. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = (\text{Engagements gi 0 et 1}) \times TMMgi \times FSi \times TPMgi$$

Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

### Les provisions additionnelles :

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1

A : ancienneté dans la classe 4 ;

N : année d'arrêté des comptes ;

M : année de la dernière migration vers la classe 4 ;

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Et des provisions constituées.

### **2.7 : Convention de prééminence du fond sur la forme**

Les opérations d'IJARA effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à la convention de prééminence du fond sur la forme.

### **2-8 : Comptabilisation des revenus**

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2017 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les revenus provenant des contrats IJARA sont comptabilisées conformément à la norme comptable 41 relative aux contrats de location que la banque a adoptée depuis le 01 Janvier 2008. Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à une régularisation au titre des produits perçus d'avance.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement et des engagements par signature sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les profits courus et non échus relatifs à des créances saines au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs à des créances classées au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés en déduction du poste « Créances sur la clientèle ». Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les produits non conformes aux percepts charaïques à l'instar des profits de retard facturés sur les clients récalcitrants ou les produits prohibés par le Comité Charaïque de la banque sont portés dans un compte de passif « Nafaa elaaam ».

### **2-9 : Impôt sur les bénéfices**

Wifak Bank est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de 35%.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de Ijara, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux banques et aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001123 du 28 Décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 Décembre 2009**. Ce taux demeure applicable au-delà de cette date conformément à la loi de finance pour la gestion 2010.

## 2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La banque est partiellement assujettie à la TVA. Les revenus provenant de l'activité IJARA sont soumises à la TVA alors que ceux provenant de l'activité MOURABAHA et des placements en sont exonérés.

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée, pour la partie déductible, au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

## 2-11 : Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite, tel que stipulé par la convention collective du secteur financier, est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'année de travail dans la société.

## 2-12 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

## 2-13 : Faits saillants de la période

L'exercice 2017 est marqué par les événements suivants :

- La confirmation de la notation de la banque par Fitch Rating : AA+ avec perspectives stables ;
- La clôture de la phase homologation du système d'information et le démarrage de la phase production.
- Le démarrage effectif de l'activité en tant que banque universelle vendredi 28 avril 2017.
- La finalisation des travaux d'aménagement du Centre d'Affaires à Tunis
- L'inauguration de vingt-et-une agences situées à l'Ariana, Ben Arous, Ezzahra, Nabeul, Gafsa, Djerba, Sfax Gremda, Sfax-M. Bouilla, Sfax Sakiet Eddayer, Gabes, Sousse Sahloul, Zarzis, Ben Gerdane, Béja, Médenine, Kairouan, Bizerte, Mutuelle-ville, Tataouine, Mégrine et Tunis Hadi-CHAKER.
- La tenue de l'assemblée générale extraordinaire statuant sur la mise à jour des statuts et la séparation entre les fonctions du Président du Conseil et du Directeur Général.
- Recrutement des cadres disposant d'expertise et d'expérience dans le secteur financier et bancaire et des jeunes diplômés,
- Le renforcement des cycles de formation dédiée au personnel de la banque.

## 2-14 : Changement de méthode de présentation

Pour des besoins de comparabilité, les données comparatives relatives à la situation arrêtée au 31/12/2016 ont été retraité en proforma, et ce au titre des modifications apportées au regroupement des certaines rubriques des états financiers. Ces modifications se présentent ainsi :

- Les dépôts et les créances liées aux placements MOUDHARABA détenus sur les établissements bancaires sont présentés en 2016 au niveau de la note relative au poste des états financiers « Crées sur les établissements bancaires et financiers » dans la rubrique dénommée « Banques ». En 2017, les dépôts détenus au 31/12/2017 sont présentés au niveau de la même note sous la rubrique « Banque », alors que les placements MOUDHARABA opérés auprès des banques confrères sont présentés sous la rubrique « Placements MOUDHARABA auprès des établissements bancaires ». De même, les créances rattachées aux dits dépôts et placements sont présentés séparément.
- Les biens acquis dans le cadre de contrats IJARA et demeurant la propriété de la banque à la date d'arrêté sont présentés en 2016 parmi les « Crées sur la clientèle » au niveau de la note « Encours des créances non encore mis en force ». En 2017, ces biens sont présentés parmi les « Autres actifs ».
- En 2016, le tableau fait apparaître les « Agencements et aménagements des constructions » et les « Installations générales » sous des rubriques distinctes. En 2017, ces 2 rubriques sont présentées sous la même rubrique dénommée « Agencements et aménagement des constructions et installations générales »
- Les échéances à court terme et les échéances à long terme relatives aux prêts au personnel sont présentés en 2016 séparément au niveau de la note relative aux « autres actifs ». En 2017, ces échéances sont présentées au niveau de la même note sous la dénomination « Prêts fond social ».
- Les frais de restauration du personnel sont présentés en 2016 parmi les « charges générales d'exploitation » au niveau de la note « Achat fournitures ». En 2017, ces frais sont présentés parmi les « Charges du personnel ».
- En 2016, les produits d'exploitation bancaire encaissés et les remboursements des financements par la clientèle sont présentés au niveau de l'état de flux sous la rubrique « Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle ; y compris les marges et les autres revenus bancaires », de même, les décaissements relatifs aux déblocage des financements matérialisés par le règlement des fournisseurs sont présentés sous la rubrique « Sommes versées au personnel, fournisseurs et créditeurs divers ». En 2017, les produits d'exploitation encaissés sont présentés au niveau de l'état de flux sous la rubrique « Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) ». Le solde des financements et des remboursements des échéances par la clientèle est présenté sous la rubrique « Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle ».

### **NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT**

Les avoirs détenus en caisse et chez la Banque Centrale de Tunisie se présentent au 31/12/2017 comme suit :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Avoirs détenus chez la BCT	11 343 566	99 583
Caisse	4 476 269	4 080
<b>Total</b>	<b>15 819 835</b>	<b>103 663</b>

### **NOTE 4 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS :**

L'analyse des Crées sur les établissements bancaires et financiers se présente comme suit :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Banques (*)	1 802 657	17 590 887
Crées rattachées aux comptes de dépôt (*)	0	298 098
Placements MOUDHARABA auprès des établissements bancaires (*)	22 000 000	13 200 000
Crées rattachées aux placements MOUDHARABA (*)	47 196	49 607
Certificats de Leasing	5 000 000	5 000 000
Produit courus sur certificats de Leasing	51 507	23 437
<b>Total</b>	<b>28 901 360</b>	<b>36 162 029</b>
Provisions	(62 477)	(62 477)
<b>Crées nettes</b>	<b>28 838 883</b>	<b>36 099 552</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

## **NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE**

La valeur nette de créances sur la clientèle, au 31 Décembre 2017, a atteint 254 166 818 DT contre 210 686 494 DT au 31 Décembre 2016, enregistrant une augmentation de 43 480 324 DT.

Les créances sur la clientèle s'analysent comme suit :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
<b>Créances IJARA</b>	<b>232 429 328</b>	<b>227 618 979</b>
Créances IJARA : Encours Financiers	212 719 679	208 369 582
Créances IJARA : Impayés et autres facturations	19 709 649	19 249 397
<b>Créances MOURABAHA</b>	<b>37 498 315</b>	<b>0</b>
<i>MOURABAHA à court terme</i>	<i>21 389 418</i>	<i>0</i>
Encours MOURABAHA à court terme	21 210 094	0
Produits à recevoir MOURABAH à court terme	179 324	0
<i>MOURABAH à moyen Terme</i>	<i>5 291 054</i>	<i>0</i>
Encours MOURABAHA à moyen terme	5 279 463	0
Produits à recevoir MOURABAH à moyen terme	11 591	0
<i>MOURABAHA à long Terme</i>	<i>10 781 591</i>	<i>0</i>
Encours MOURABAHA à long terme	10 744 021	0
Produits à recevoir MOURABAH à long terme	37 570	0
<i>Impayés MOURABAHA</i>	<i>36 252</i>	<i>0</i>
<b>Autres Créances et rubriques</b>	<b></b>	<b></b>
Comptes débiteurs de la clientèle	64 649	0
Autres impayés	51 444	
Effet remis à l'encaissement	296 901	141 186
Marges IJARA constatées d'Avance	(1 117 718)	(1 082 126)
<b>S/Total : Créances brutes (*)</b>	<b>269 222 919</b>	<b>226 678 039</b>
Marges réservées	(1 181 251)	(1 296 172)
Provisions – créances sur la clientèle	(13 874 850)	(14 695 373)
<b>S/Total Provision</b>	<b>(15 056 101)</b>	<b>(15 991 545)</b>
<b>Créances nettes sur la clientèle (*)</b>	<b>254 166 818</b>	<b>210 686 494</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

## ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers						249 953 257
Impayés	164 701 395	74 485 633	417 767	876 539	9 471 923	16 113 710
Avances et acomptes reçus	37 800	8 608 720	253 909	504 496	6 708 785	(3 776 505)
Autres créances	(2 864 793)	-	-	-	(911 712)	3 632 191
Produits à recevoir	436 472	775 754	41 867	49 110	2 328 988	228 485
	220 900	7 585	-	-	-	
Engagements du bilan	162 531 774	83 877 692	713 543	1 430 145	17 597 984	266 151 138
Engagements Hors bilan	84 130 065	6 104 030	0	0	0	90 234 095
Total des engagements (Bilan et hors bilan)	246 661 839	89 981 722	713 543	1 430 145	17 597 984	356 385 233
			(26 500) (35 477)	(64 989) (210 485)	(1 089 762) (11 950 837)	(1 181 251) (12 196 799)
			-	-	(157 469)	(157 469)
	1 520 581					(1 520 581)
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	1 520 581	(61 977)	(275 474)	(13 198 068)	(15 056 100)	
ENGAGEMENT NET	335 122 979	651 566	1 154 671	4 399 916	341 329 133	
<i>Taux des créances classées au 31/12/2017</i>		0,27%	0,54%	6,61%		
		7,42%				
<i>Taux des créances classées au 31/12/2016</i>		1%	0,83%	9,21%		
		11%				
<i>Ratio de couverture des créances classées au 31/12/2017</i>		8,69%	19,26%	75,00%		
		68,56%				
<i>Ratio de couverture des créances classées au 31/12/2016</i>		5,48%	21,34%	66,59%		
		57,7%				

## **NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL**

Le portefeuille titre commercial se compose principalement d'actions cotées détenues à des fins de transaction et dont le montant s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 136 230 DT contre 91 021 DT au 31 Décembre 2016.

## **NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

L'analyse du portefeuille investissement se présente comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Titres de participation (a)	1 123 100	1 123 100
Fonds d'investissement (b)	15 790 000	11 290 000
Titres d'investissement	1 500 000	0
Emprunt obligataire national	160 000	200 000
Revenus courus sur titres immobilisés	60 493	7 005
<b>Valeur brute</b>	<b>18 633 593</b>	<b>12 620 105</b>
Provision sur portefeuille d'investissement (c)	(516 001)	(603 250)
<b>Valeur Nette</b>	<b>18 117 592</b>	<b>12 016 855</b>

(a) : Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur nominale	Total	Date de souscription	% détenu du capital
MED FOOD SA	100	1	100 000	2003	3,33%
ERRYADA IMMOBILIÈRE	24 600	5	123 000	2008 - 2009	12,3%
ERRYADA SICAR	180 000	5	900 000	2009 - 2010	97,83%
Institut de l'APBEF	1	100	100	2010	
<b>Total</b>			<b>1 123 100</b>		

(b) : Les fonds d'investissement s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

SICAR	Montant	Date d'affectation	Nature
SODIS SICAR SA	490 000	2003 – 2004 – 2005	Fond géré
ERRYADA SICAR SA	15 300 000	2009 – 2012 – 2013 – 2014 – 2015 – 2016 - 2017	Fond géré
<b>Total</b>	<b>15 790 000</b>		

(c) : Les provisions pour dépréciation des participations se détaillent comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
<i>Provisions / Participations directes</i>		
Participation MEDFOOD	100 000	100 000
<b>Provisions / Participations directes</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
<i>Provisions / Participations détenues à travers le fond géré par SODIS SICAR</i>		
Participation SERPSUD	60 000	60 000
Participation MEDFOO	150 000	150 000
<b>Provisions / Participations détenues à travers le fond géré par SODIS SICAR</b>	<b>210 000</b>	<b>210 000</b>
<i>Provisions / Participations détenues à travers le fond géré par ERYADA SICAR</i>		
Participation SOTUMAIL	30 000	162 000

Participation SOMOCER	176 001	131 250
Provisions / Participations détenues à travers le fond géré par SODIS SICAR	206 001	293 250
Total	516 001	603 250

#### ***NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES***

Les valeurs immobilisées au 31 Décembre 2017 se sont élevées à **56 931 787 DT** contre **20 856 689 DT** au 31 Décembre 2016, enregistrant une augmentation nette de **36 075 098 DT**.

Les acquisitions et les cessions de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

(En DT)

Désignation	Montant en DT
<b><u>Acquisitions</u></b>	
Licences	130 454
Terrains et Constructions	25 578 666
<i>Terrain centre d'affaire KRAM</i>	4 704 632
<i>Construction Centre d'affaire KRAM</i>	26 866 007
<i>Constructions (Agences Médenine et Megrine)</i>	934 627
<i>Avances payées pour l'acquisition du centre d'affaire KRAM</i>	(6 926 600)
Installations, Agencements et Aménagements des agences	1 470 143
Acquisition des DAB et GAB	654 758
Matériel de Transport	179 000
Matériel informatique	2 068 949
Equipement de bureau	659 620
Immobilisations en cours et Avances sur immobilisations	7 654 397
<i>Immobilisations corporelles en cours – Aménagement des constructions</i>	4 560 006
<i>Immobilisations en cours – Système d'information</i>	3 094 391
<b>TOTAL</b>	<b>38 395 987</b>

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

Au 31 Décembre 2017

(Exprimé en dinars)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS CUMULES				Valeur Comptable Nette au 31/12/2017
	Au 31/12/2016	Acquisition du	Cession - Reclassements	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Dotations aux amortissements	Réintégration des Amortissements	Au 31/12/2017	
Logiciels	99 325		3 609 834	3 709 159	99 325	252 455	-	351 780	3 357 379
Licences	536 930	130 454	0	667 384	131 131	189 738	-	320 869	346 515
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>636 255</b>	<b>130 454</b>	<b>3 609 834</b>	<b>4 376 543</b>	<b>230 456</b>	<b>442 193</b>	<b>-</b>	<b>672 649</b>	<b>3 703 894</b>
Terrains (*)	4 804 474	4 704 632	-	9 509 106		-	-	0	9 509 106
Constructions (*)	979 901	20 874 034	7 847 635	29 701 570	241 884	643 740	-	885 624	28 815 946
Agenc. & Aménag. Des Constructions et Installations Générales (*)	324 548	1 470 143	3 997 181	5 791 872	205 680	313 879	-	519 559	5 272 313
DAB/GAB		654 758	-	654 758		65 982	-	65 982	588 776
Matériel de transport	920 380	179 000	(211 569)	887 811	642 442	99 376	(207 598)	534 220	353 591
Matériel informatique	735 656	2 068 949	3 317 717	6 122 322	278 152	683 144	-	961 296	5 161 026
Equipements de bureau	160 694	659 620	519 570	1 339 884	132 021	53 258	-	185 279	1 154 605
Autres Immobilisations corporelles	982	-	-	982	558	98	-	656	326
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 926 635</b>	<b>30 611 136</b>	<b>15 470 534</b>	<b>54 008 305</b>	<b>1 500 737</b>	<b>1 859 477</b>	<b>(207 598)</b>	<b>3 152 616</b>	<b>50 855 689</b>
Immobilisations incorporelles en cours	1 700 976	3 094 391	(3 609 834)	1 185 533	-	-	-	-	1 185 533
Immobilisations corporelles en cours	5 294 118	4 560 006	(8 770 751)	1 083 373	-	-	-	-	1 083 373
Avances sur immobilisations	7 029 898	-	(6 926 600)	103 298	-	-	-	-	103 298
<b>TOTAUX</b>	<b>22 587 882</b>	<b>38 395 987</b>	<b>(226 817)</b>	<b>60 757 052</b>	<b>1 731 193</b>	<b>2 301 670</b>	<b>(207 598)</b>	<b>3 825 265</b>	<b>56 931 787</b>

(\*) : Les données 2016 sont retraitées à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Charges à répartir	5 659 459	3 694 544
Avances aux fournisseurs	2 557 836	45 993
Prêts fonds social (*)	265 240	322 600
Prêts MOURABAHA au personnel	1 415 853	-
Etat, Retenues à la source récupérables	42 084	66 902
Crédit de TVA à reporter	8 322 272	190 524
Report d'impôt sur les sociétés	836 378	1 103 453
Acomptes provisionnels	0	293 827
TVA à régulariser	679 814	597 454
Autres impôts et taxes à régulariser	7 069	-
Personnel avances	266 823	21 694
Compte d'attente	388 126	213 345
Débiteurs divers	43 614	47 760
Avances sur rachat des actions propres	450 648	-
Dépôt et cautionnement versées	405 343	405 343
Charges constatées d'avance	492 312	317 025
Produits à recevoir	1 982 033	1 325 405
TCL à régulariser	88 159	88 159
Comptes d'ajustement devises débit	10 285	-
Compensation reçue	444 653	-
Autres valeurs à l'encaissement	1 498 548	-
Biens acquis par dans le cadre des financements IJARA (*)	5 180 995	904 800
Biens acquis par dans le cadre des financements MOURABAHA	7 566 799	-
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>38 604 343</b>	<b>9 638 828</b>
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>	<i>(763 348)</i>	<i>(686 480)</i>
<b>TOTAL NET</b>	<b>37 840 995</b>	<b>8 952 348</b>

(\*) : Données comparatives retraitées à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

(a) Les charges à répartir se détaillent comme suit :

Désignation	VB au 01/01/2017	Dépenses du 01/2017 au 31/12/2017	VB au 31/12/2017	Cumul résorptions au 01/01/2017	Résorption du 01/01/2017 au 31/12/2017	Cumul résorptions au 31/12/2017	VCN au 31/12/2017
Frais d'émission des emprunts	1 141 394	-	1 141 394	917 974	91 584	1 009 558	131 836
Dépenses liées à l'augmentation du capital	2 753 859	2 317 169	5 071 028	198 508	1 392 615	1 591 123	3 479 905
Dépenses liées à la mise en place du SI	51 558	49 126	100 684	-	30 394	30 394	70 290
Dépenses liées à la communication	16 051	356 643	372 694	-	72 660	72 660	300 034
Location des agences	448 325	384 356	832 681	-	215 851	215 851	616 830
Dépenses liées à l'organisation	302 523	86 232	388 755	-	108 359	108 359	280 396
Dépenses liées au système monétique	6 001	29 820	35 821	-	6 150	6 150	29 671
Dépenses liées au système SWIFT	11 852	17 961	29 813	-	8 956	8 956	20 857
Dépenses liées au système de télécompensation	79 213	-	79 213	-	26 402	26 402	52 811
Autres charges à répartir	283 465	-	283 465	283 215	250	283 465	-
Dotations aux amortissements	-	190 893	190 893	-	42 416	42 416	148 477
Prime de démarrage	-	679 290	679 290	-	150 938	150 938	528 352
<b>Total</b>	<b>5 094 241</b>	<b>4 111 490</b>	<b>9 205 731</b>	<b>1 399 697</b>	<b>2 146 575</b>	<b>3 546 272</b>	<b>5 659 459</b>

## NOTE 10 : DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle présentent au 31 Décembre 2017 un solde de 106 818 162 DT contre 3 319 186 DT au 31 Décembre 2016 enregistrant une augmentation de 103 498 976 DT et se détaillent comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Comptes a vue	63 008 807	0
Comptes d'épargne	22 130 250	0
Comptes ISTITHMAR	15 800 000	0
Autres sommes dues à la clientèle	1 864 497	0
Créance rattachées sur Hisseb Tawfir	238 103	0
Autres sommes dues à la clientèle - IJARA	3 776 505	3 319 186
<b>Total</b>	<b>106 818 162</b>	<b>3 319 186</b>

#### **NOTE 11 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 Décembre 2017 la somme de **76 784 431 DT** contre **99 573 956 DT** au 31 Décembre 2016. Le détail est comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts (Echéances à plus d'un an)	(a) 37 264 878	34 817 373
Emprunts (Echéances à moins d'un an)	37 244 114	60 926 754
Billets de trésorerie	0	2 000 000
Dettes rattachées	2 275 439	1 829 829
<b>TOTAL</b>	<b>76 784 431</b>	<b>99 573 956</b>

(a) : Les emprunts à plus d'un an au 31 Décembre 2017 s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt Obligataire	0	4 000 000
Emprunt Amen Bank	5 122 528	7 680 762
Emprunts BH	868 127	1 955 761
Emprunts BT	0	800 000
Emprunts ATB	1 400 000	3 400 000
Emprunts BTE	889 320	1 977 233
Emprunts STB	0	-
Emprunts BTL	500 000	1 500 000
Emprunts ABC Bank	988 748	2 753 617
Emprunts BNA	1 750 000	3 750 000
Emprunts QNB	4 000 000	7 000 000
Emprunt MOURABAHA ZITOUNA	21 746 155	
<b>TOTAL</b>	<b>37 264 878</b>	<b>34 817 373</b>

(a) Les emprunts à moins d'un an au 31 Décembre 2017 s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire	4 000 000	8 000 000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme	33 244 114	56 926 754
<b>TOTAL</b>	<b>37 244 114</b>	<b>60 926 754</b>

La ventilation, au 31/12/2017, des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 Mois	Entre 3 mois et 1 année	Entre 1 année et 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Emprunts et autres ressources	13 994 817	23 249 297	31 334 108	5 930 770	74 508 992
<b>Total</b>	<b>13 994 817</b>	<b>23 249 297</b>	<b>31 334 108</b>	<b>5 930 770</b>	<b>74 508 992</b>

**TABLEAU DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2017**  
(Exprimé en DT.)

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2017	Remboursement 2017	Soldes 31/12/2017	Échéance à Moins d'un an Au 31/12/2017	Échéances à Plus d'un an au 31/12/2017
BT 10	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
BT 11	1 500 000	450 000	0	300 000	150 000	150 000	0
BT 12	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
BT 13	500 000	150 000	0	100 000	50 000	50 000	0
	<b>8 000 000</b>	<b>2 400 000</b>	<b>0</b>	<b>1 600 000</b>	<b>800 000</b>	<b>800 000</b>	<b>0</b>
BTE4	5 000 000	2 986 808	0	1 009 575	1 977 233	1 087 913	889 320
	<b>5 000 000</b>	<b>2 986 808</b>	<b>0</b>	<b>1 009 575</b>	<b>1 977 233</b>	<b>1 087 913</b>	<b>889 320</b>
STB5	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
STB6	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
STB7	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
STB8	3 000 000	303 831	0	303 831	0	0	0
STB9	2 000 000	200 000	0	200 000	0	0	0
STB10	1 000 000	100 000	0	100 000	0	0	0
STB11	1 000 000	200 000	0	200 000	0	0	0
STB12	3 000 000	600 000	0	600 000	0	0	0
STB13	6 000 000	1 200 000	0	1 200 000	0	0	0
	<b>25 000 000</b>	<b>3 503 831</b>	<b>0</b>	<b>3 503 831</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
BTL6	3 000 000	1 500 000	0	600 000	900 000	600 000	300 000
BTL7	2 000 000	1 000 000	0	400 000	600 000	400 000	200 000
	<b>5 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>500 000</b>
BNA 02	4 000 000	200 000	0	200 000	0	0	0
BNA 03	3 000 000	150 000	0	150 000	0	0	0
BNA 04	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
BNA 05	1 000 000	150 000	0	150 000	0	0	0
BNA 06	1 000 000	150 000	0	150 000	0	0	0
BNA 07	5 000 000	2 750 000	0	1 000 000	1 750 000	1 000 000	750 000
BNA CUN 1	5 000 000	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
	<b>22 000 000</b>	<b>6 700 000</b>	<b>0</b>	<b>2 950 000</b>	<b>3 750 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 750 000</b>
BH 09	5 000 000	2 968 585	0	1 012 824	1 955 761	1 087 634	868 127
	<b>5 000 000</b>	<b>2 968 585</b>	<b>0</b>	<b>1 012 824</b>	<b>1 955 761</b>	<b>1 087 634</b>	<b>868 127</b>
ATB 9	2 000 000	100 000	0	100 000	0	0	0
ATB 10	1 500 000	75 000	0	75 000	0	0	0
ATB 11	1 500 000	78 947	0	78 947	0	0	0
ATB 12	5 000 000	2 000 000	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
ATB 13	3 000 000	1 800 000	0	600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATB 14	2 000 000	1 600 000	0	400 000	1 200 000	400 000	800 000

	15 000 000	5 653 947	0	2 253 947	3 400 000	2 000 000	1 400 000
ABC 10	7 000 000	3 798 408	0	1 442 151	2 356 257	1 540 972	815 285
ABC 11	1 000 000	591 894	0	202 916	388 978	215 515	173 463
	8 000 000	4 390 302	0	1 645 067	2 745 235	1 756 487	988 748
Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2017	Remboursement 2017	Soldes 31/12/2017	Échéance à Moins d'un an Au 31/12/2017	Échéances à Plus d'un an au 31/12/2017
AB31	1 000 000	56 031	0	56 031	0	0	0
AB32	1 000 000	56 135	0	56 135	0	0	0
AB33	2 000 000	336 184	0	336 184	0	0	0
AB34	1 000 000	168 344	0	168 344	0	0	0
AB35	1 000 000	211 146	0	211 146	0	0	0
AB36	1 000 000	250 000	0	200 000	50 000	50 000	0
AB37	2 000 000	1 142 856	0	285 714	857 142	285 714	571 428
AB38	2 000 000	1 214 286	0	285 714	928 572	285 714	642 858
AB39	2 000 000	1 285 714	0	285 714	1 000 000	285 714	714 286
AB40	2 000 000	1 285 715	0	285 714	1 000 001	285 714	714 287
AB41	2 000 000	1 285 715	0	285 714	1 000 001	285 714	714 287
AB42	1 500 000	1 178 095	0	283 326	894 769	304 794	589 975
AB43	1 500 000	1 130 248	0	319 548	810 700	343 863	466 837
AB44	2 000 000	1 540 185	0	400 608	1 139 577	431 007	708 570
	22 000 000	11 140 654	0	3 459 892	7 680 762	2 558 234	5 122 528
QNB 01	4 000 000	2 600 000	0	800 000	1 800 000	800 000	1 000 000
QNB 02	3 000 000	1 950 000	0	600 000	1 350 000	600 000	750 000
QNB 03	3 000 000	1 950 000	0	600 000	1 350 000	600 000	750 000
QNB 04	3 000 000	2 100 000	0	600 000	1 500 000	600 000	900 000
QNB 05	2 000 000	1 400 000	0	400 000	1 000 000	400 000	600 000
	15 000 000	10 000 000	0	3 000 000	7 000 000	3 000 000	4 000 000
ELBARAKA 1	26 500 000	24 000 000	0	12 000 000	12 000 000	12 000 000	0
ELBARAKA 2	500 000	500 000	0	500 000	0	0	0
ELBARAKA 3	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ELBARAKA 4	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
	37 000 000	34 500 000	0	22 500 000	12 000 000	12 000 000	0
MOURABHA ZITOUNA 1	25 700 000	0	25 700 000		25 700 000	3 953 846	21 746 154
	25 700 000	0	25 700 000	0	25 700 000	3 953 846	21 746 154
Takafulia 1	2 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
	2 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
EO 2013	20 000 000	8 000 000	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0
	20 000 000	8 000 000	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0
BT Assurance carte vie 03	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0
	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>216 700 000</b>	<b>97 744 127</b>	<b>25 700 000</b>	<b>48 935 136</b>	<b>74 508 991</b>	<b>37 244 114</b>	<b>37 264 877</b>

#### *NOTE 12 : Autres passifs*

Le solde de cette rubrique au 31/12/2017 a atteint 51 019 798 DT contre 14 125 213 DT au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :  
*(En DT)*

	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs d'immobilisations Ijara et Mourabaha	14 818 349	1 752 287
Fournisseurs factures non parvenues	2 297 812	471 398
Fournisseurs, effets à payer	18 532 032	2 724 116

Fournisseurs divers	2 124 747	1 686 009
Dettes provisionnées pour congés payés	503 046	237 374
Personnel, rémunérations dues	6 625	58 836
Avance sur TFP	109 963	70 038
Etat impôts et taxes	2 966 554	1 278 826
Organismes sociaux	891 383	461 348
Charges à payer	1 302 802	3 054 724
Compte d'attente	1 772 298	271 620
Autres comptes créditeurs	19 125	19 166
Etat impôts et taxes (contribution conjoncturelle)	0	536 638
Impôt sur les bénéfices	171 228	1 037 192
Assurance clients	585 491	223 670
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	295 226	241 971
Compensation à régler	21 354	0
Exigibles après encasement	1 040 649	0
Débit à régulariser	3 561 114	0
 Total	 <b>51 019 798</b>	 <b>14 125 213</b>

### **NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres au 31 Décembre 2017 se sont élevés à 170 045 403 DT contre 171 774 313 DT au 31 Décembre 2016.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Capital	150 000 000	150 000 000
Réserve légale	1 867 419	1 599 923
Fonds social	657 219	649 464
Réserves pour réinvestissements exonérés	16 810 000	12 310 000
Fonds pour risques bancaires généraux	220 000	220 000
Actions propres	(48 855)	0
Autres réserves	1 645 000	1 645 000
Résultats reportés	582 430	216 676
Effet des modifications comptables	0	200 370
 <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE</b>	 <b>171 733 213</b>	 <b>166 841 433</b>
Résultat de la période	(1 687 810)	4 932 880
 <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	 <b>170 045 403</b>	 <b>171 774 313</b>

Le résultat par action se présente comme suit :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Résultat par action	(0.050)	0,160

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**Au 31 Décembre 2017**  
**(Exprimé en dinars)**

	Capital Social	Actions propres	Réserves légales	Fonds Social	Réserves pour réinvestissement	Autres Réserves	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 Décembre 2015	150 000 000	-	1 351 677	639 638	7 810 000	1 865 000	25 336	495 734	4 624 445	166 811 830
Retraitements 2014 - Effet Correction d'erreur	-	-	-	-	-	-	-	-	19 777	19 777
<i>Solde au 31 Décembre 2015 après retraitement</i>	<b>150 000 000</b>	<b>-</b>	<b>1 351 677</b>	<b>639 638</b>	<b>7 810 000</b>	<b>1 865 000</b>	<b>25 336</b>	<b>495 734</b>	<b>4 644 222</b>	<b>166 831 607</b>
Affectations approuvées par l'AGO su 29/06/2016	-	-	248 246	-	4 500 000	-	191 340	(315 141)	(4 624 445)	-
Reclassement 2016 - Effet Correction d'erreur (**)	-	-	-	-	-	-	-	19 777	(19 777)	-
Dividendes versés en 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur fonds social	-	-	-	9 826	-	-	-	-	-	9 826
Résultat au 31 Décembre 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	4 932 880	4 932 880
<i>Solde au 31 Décembre 2016</i>	<b>150 000 000</b>	<b>-</b>	<b>1 599 923</b>	<b>649 464</b>	<b>12 310 000</b>	<b>1 865 000</b>	<b>216 676</b>	<b>200 370</b>	<b>4 932 880</b>	<b>171 774 313</b>
Affectations approuvées par l'AGO su 14/06/2017	-	-	267 496	-	4 500 000	-	365 754	(200 370)	(4 932 880)	-
Rachat Actions propres	-	(48 855)	-	-	-	-	-	-	-	(48 855)
Dividendes versés en 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur fonds social	-	-	-	7 755	-	-	-	-	-	7 755
Résultat au 31 Décembre 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 687 810)	(1 687 810)
<i>Solde au 31 Décembre 2017</i>	<b>150 000 000</b>	<b>(48 855)</b>	<b>1 867 419</b>	<b>657 219</b>	<b>16 810 000</b>	<b>1 865 000</b>	<b>582 430</b>	<b>-</b>	<b>(1 687 810)</b>	<b>170 045 403</b>

#### **NOTE 14 : MARGES ET REVENUS ASSIMILES**

Les revenus se sont élevés au 31 Décembre 2017 à **20 928 090 DT** contre **23 966 469 DT** au 31 Décembre 2016 accusant ainsi une diminution de l'ordre de **3 038 379 DT**.

L'analyse des revenus se présente ainsi :

	<i>(En DT)</i>	
	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 594 511	1 792 525
Revenus d'Ijara	18 949 013	22 652 771
Variation des produits réservés	37 849	(478 827)
Revenus MOURABAHA	346 717	0
<b>Total</b>	<b>20 928 090</b>	<b>23 966 469</b>

#### **NOTE 15 : COMMISSIONS**

Le détail de cette Rubrique au 31/12/2017 est le suivant :

	<i>(En DT)</i>	
	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>Effets, chèques et opérations diverses</u></b>	<b>58 277</b>	<b>0</b>
Effets à l'encaissement	1 297	0
Opérations diverses sur effets	4 431	0
Opérations de virement	6 284	0
Opérations par chèques en Dinars ou en Dinars convertible	46 265	0
Opérations sur titres	0	0
<b><u>Commerce extérieur et change</u></b>	<b>92 181</b>	<b>0</b>
Remise documentaire	83 017	0
Commissions sur prélèvements	228	0
Virements et chèques en devise	7 416	0
Retraits et versements en devise	1 420	0
Autres	100	0
<b><u>Autres commissions</u></b>	<b>1 977 264</b>	<b>0</b>
Frais de tenue de compte	89 780	0
Opérations monétiques	113 555	0
Frais de rejet	384 810	429 742
Frais de dossiers et de suivi	263 243	159 244
Frais de résiliation, produits sur rachat & cession	843 592	315 916
Commissions SMS Banking	4 332	0
Commissions/ EPS	100	0
Frais de clôture de compte	100	0
Commissions/ Assurance Ijara	277 752	0
<b>Total</b>	<b>2 127 722</b>	<b>904 902</b>

#### **NOTE 16 : REVENU DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

Cette rubrique a enregistré une valeur de **926 947 DT** au 31/12/2017 contre **207 010 DT** au 31/12/2016, soit une variation de **719 937 DT**.

### **NOTE 17 : MARGES ENCOURUES ET ASSIMILEES**

Le solde de cette rubrique a atteint **7 411 131 DT** au 31/12/2017 contre **8 198 082 DT** au 31/12/2016, soit une diminution de **786 951 DT**. Il représente principalement des charges encourues sur les ressources financières.

### **NOTE 18 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIFS**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **699 916 DT** contre **4 071 086 DT** au 31 Décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<i>(En DT)</i>	
	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	2 803 864	4 639 845
Dotations au titre de la provision collective	-	434 293
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	11 196	457 413
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances clients	(1 931 325)	(1 460 465)
Reprises au titre de la provision collective	(183 819)	-
Reprises sur provisions sur créances radiées	(1 443 571)	-
Reprise sur marges réservées liées à la radiation	(77 072)	-
Pertes sur créances	1 520 643	-
<b>TOTAL</b>	<b>699 916</b>	<b>4 071 086</b>

### **NOTE 19 : FRAIS DE PERSONNEL**

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

	<i>(En DT)</i>	
	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Salaires et compléments de salaires	9 961 552	4 090 666
Dotations aux provisions pour congés à payer	272 183	236 365
C.N.S.S	2 086 902	813 815
Accident de travail	48 063	24 044
Autres charges de personnel (Restauration...) (*)	189 351	83 561
Assurance groupe	211 733	126 750
Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	53 255	64 686
<b>Sous-total</b>	<b>12 823 039</b>	<b>5 439 887</b>
Transfert de charges	(3 103 865)	(1 441 781)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>9 719 174</b>	<b>3 998 106</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

### **NOTE 20 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31/12/2017 à **3 336 285 DT** contre **1 602 479 DT** au 31/12/2016. Elles sont analysées comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Achat fournitures (*)	240 901	90 033
Carburant	64 380	58 585
Impôts et taxes	393 542	241 653

Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	431 230	329 997
Frais postaux et télécommunication	289 868	172 355
Entretien, réparation et maintenance	480 595	223 504
Services extérieurs (Gardiennage, nettoyage...)	157 830	-
Déplacements, missions et réceptions	153 633	93 052
Dons et subventions	6 665	6 325
Location	461 596	100 597
Jetons de présence	102 500	93 125
Charges BVMT & STICODEVAM	68 404	52 562
Publicité publication et relations publiques	215 536	40 769
Primes d'assurance	109 805	37 087
Etudes et recherches	63 966	59 755
Electricité et eau	158 835	37 767
Autres	13 106	0
<b>Sous-total</b>	<b>3 380 840</b>	<b>1 637 166</b>
Transfert de charges	(76 107)	(34 687)
<b>TOTAL</b>	<b>3 336 285</b>	<b>1 602 479</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

#### **NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR**

Les dotations aux amortissements et résorptions ont enregistré, au 31 Décembre 2017 une augmentation de 3 809 690 DT par rapport au 31 Décembre 2016. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	442 193	84 365
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 859 477	203 322
Dotations aux résorptions des charges à répartir	2 146 575	159 975
<b>Sous-total</b>	<b>4 448 245</b>	<b>447 662</b>
Capitalisation	(190 893)	-
<b>Total</b>	<b>4 257 352</b>	<b>447 662</b>

## **NOTE 22 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » au niveau de l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	15 819 835	103 663
Banques et Placements à court terme auprès des banques	23 802 657	30 790 887
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(7 184 346)	(13 954)
<b>Total</b>	<b>32 438 146</b>	<b>30 880 596</b>

## **NOTE 23 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION**

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent, au 31 Décembre 2017, **69 073 893 DT** contre **26 349 560 DT** au 31 Décembre 2016.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) (*)	23 091 637	25 163 378
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(7 172 429)	(9 084 226)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	(5 000 000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (*)	(27 025 349)	31 640 102
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	102 803 554	-
Titres de placement	(45 209)	(33 529)
Sommes versées au personnel, fournisseurs hors exploitation et créateurs divers (*)	(23 867 375)	(16 438 307)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 649 644	102 142
Impôts sur les bénéfices payés	(360 580)	-
<b>TOTAL DES FLUX PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>69 073 893</b>	<b>26 349 560</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

## **NOTE 24 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT**

Au 31 Décembre 2017, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent **(44 232 352) DT** contre **(19 792 924) DT** au 31 Décembre 2016 présentant le détail suivant :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	19 706
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement	(5 960 000)	(4 500 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations	(38 272 352)	(15 312 630)
<b>TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(44 232 352)</b>	<b>(19 792 924)</b>

## **NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT**

Au 31 Décembre 2017, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement présentent un total de (23 283 991) DT contre (65 124 049) DT au 31 Décembre 2016.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi :

	(En DT)	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Emission d'actions	-	-
Rachat d'actions	(48 855)	-
Emission / Remboursement d'emprunts	(23 235 136)	(65 124 049)
Augmentation \ diminution ressources spéciales	-	-
Dividendes versés	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(23 283 991)</b>	<b>(65 124 049)</b>

## **NOTE 26 : Garanties reçues**

Les garanties reçues s'élèvent au 31/12/2017 à 39 696 811 DT contre 21 088 884 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	(En DT)	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Garanties réelles reçues des clients	39 338 300	19 226 614
Garanties financières-SOTUGAR	358 511	1 862 270
<b>TOTAL</b>	<b>39 696 811</b>	<b>21 088 884</b>

## **NOTE 27 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 28 Mai 2018 date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société ; et ce en ce qui concerne notamment l'amélioration ou la détérioration de la situation des clients.

Par ailleurs aucun événement significatif n'est enregistré au cours de la période postérieure à la date de clôture.

## **NOTE 28 : PARTIES LIÉES**

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature de la relation
▪ <b>ERRYADA SICAR</b>	Filiale
▪ <b>ERRYADA IMMOBILIERE</b>	Société à dirigeants communs
▪ <b>SOCIETE TUNISIENNE DES BANQUES</b>	Société siégeant au conseil
▪ <b>Islamic corporation for the development of the private sector</b>	d'administration et à dirigeants communs avec WIB
▪ <b>Les administrateurs, le Président du conseil d'administration, le Directeur Général et les membres proches de leurs familles</b>	
▪ <b>Société appartenant au Groupe BEN AYED</b>	
- Société PROSID	Sociétés détenues par l'administrateur
- Société ELECTRIA	HEDI BEN AYED
- Société INTERMETAL SA	
- Société Nouvelle de Construction SNC	

- 
- Société Technique Industrielle et Commerciale
  - Société SITEL
  - Société TRANSIDER
  - Société Nouvelle de Coupe Industrielle
  - Société Sens Inverse
  - Société SAMFI « SARL »
  - Société METALSHIP
  - Société INTER FER FORGE
  - Société C.C.P.S
  - Société PROSID SUD
  - Société d'étude et de construction métallique
  - Société INTERCHAUX
  - Société L'immobilière Contemporaine
  - Société ALULUX SUD
  - Société ROYAL OLIVE OIL
  - Société TOUTALU
  - Société COTUNAL
  - Société INTERNATIONAL TRDING COMPANY
- 

## ERRYADA SICAR

### *Conventions de fonds gérés conclues avec la société ERRYADA SICAR*

La société a mis à la disposition de sa filiale « ERRYADA SICAR » la somme de **4 500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **8 Mai 2017**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017 à 34 397 DT** en HT.

Par ailleurs, les sommes placés par la société sous forme de fonds gérés au cours des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

- Placement au cours de l'exercice 2016 de **4 500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2015**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017 à 67 500 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2015 de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2014**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017 à 28 000 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2014 de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2013**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017 à 21 000 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2013 de **2 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2012**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017 à 30 000 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2012 de **1 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **31 Décembre 2011**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017 à 15 000 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2009 de **500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **30 Décembre 2009**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017 à 7 500 DT**.

### *Placements opérés par ERRYADA SICAR auprès de WIFAK BANK*

Le solde des fonds déposés par **ERRYADA SICAR** auprès de **WIFAK BANK** au 31/12/2017 s'élève à **10 213 365 DT**. Parmi ces fonds, **ERRYADA SICAR** a procédé au cours de l'exercice **2017** à deux placements en compte **ISTITHMAR** pour des montants s'élevant à **4 500 000 DT** et **4 300 000 DT** pour des périodes respectives de 6 mois et de 3 mois. Les produits générés par ces placements se sont respectivement élevés à **115 274 DT** et à **53 014 DT**.

### *Conventions de financement conclus avec les sociétés du groupe HEDI BEN AYED*

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AYED concernent **63** contrats IJARA et 5 contrats de financement (MURABAHA et autres financements bancaires) et se détaillent comme suit :

(En DT)

Nom / Raison sociale	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2017	Impayés au 31/12/2017	Produits de l'exercice 2017
<b>Financements IJARA</b>	<b>63</b>	<b>4 653 070</b>	<b>14 726</b>	<b>153 589</b>
Société PROSID	11	208 940	24	20 169
Société ELECTRIA	3	157 168	0	4 197
Société INTERMETAL SA	5	121 431	877	7 283
Société Nouvelle de Construction SNC	15	92 957	0	14 932
Société Technique Industrielle et Commerciale	4	5 344	4	854
Société TRANSIDER	1	1	1	0
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	2	306 401	(2)	13 233
Société Sens Inverse	3	44 418	7	4 166
Société SAMFI « SARL »	3	47 359	1	5 221
Société METALSHIP	2	34 742	17	3 064
Société INTER FER FORGE	1	1	2	214
Société C.C.P.S	4	2 328 154	(2)	9 931
Société PROSID SUD	2	57 659	101	4 491
Société d'étude et de construction métallique	2	57 089	0	6 696
Société INTERCHAUX	3	283 354	1	29 606
IMMOBILIERE CONTEMPORAINE	0	0	0	0
STE ALULUX SUD	0	0	0	0
STE ROYAL OLIVE OIL	1	847 503	13 695	26 594
STE TOUTALU	1	60 549	0	2 938
<b>MOURABAHA et autres financements bancaires</b>	<b>5</b>	<b>18 174 969</b>	<b>0</b>	<b>143 734</b>
Société Technique Industrielle et Commerciale	2	1 374 055	0	13 007
Société C.C.P.S	1	2 105 039	0	-
COTUNAL	1	7 454 799	0	62 924
INDEPENDANT TRADING COMPANY	1	7 241 076	0	67 803
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>22 828 039</b>	<b>14 726</b>	<b>297 323</b>

En 2017, **WIFAK INTERNATIONAL BANK** a conclu **11** contrats IJARA et 5 contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au groupe de l'administrateur Monsieur **HEDI BEN AYED** se détaillant comme suit :

(En DT)

Société	Nombre de contrats	Financement en hors taxes	Commissions en TTC
<b>Financements IJARA</b>	<b>11</b>	<b>1 955 776</b>	<b>1 100</b>
Société C.C.P.S	2	227 767	200
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	1	340 161	100
Société PROSID	1	135 845	100
Société ELECTRICA	2	172 867	200
Société INTERMETAL SA	1	78 071	100
Société PROSID SUD	1	38 153	100
Société ROYAL OLIVE OIL	1	847 503	100
Société SENS INVERSE	1	48 342	100
Société TOUTALU	1	67 067	100
<b>MOURABAHA et autres financements bancaires</b>	<b>5</b>	<b>18 400 991</b>	<b>4 420</b>
Société Technique Industrielle et Commerciale	2	1 600 077	4 420
Société C.C.P.S	1	2 105 039	-
Société COTUNAL	2	7 454 799	-
Société INDEPENDANT TRADING COMPANY	1	7 241 076	-
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>20 356 767</b>	<b>5 520</b>

Par ailleurs, la société « INTERMETAL S.A » a procédé au rachat anticipé d'un contrat de financement IJARA anciennement conclu et dont l'encours s'élève à la date de rachat à **4 428,713 DT**. L'opération de rachat a été concrétisée au prix hors taxes de **4 871,584 DT** accusant ainsi une commission en hors taxes égale à **442,871 DT**.

#### Conventions de financement conclus avec l'administrateur HEDI BEN AYED

WIFAK BANK a financé, par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à **6 540 912 DT** moyennant une marge égale à **2 620 825 DT** et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat en **2017** se sont élevés à **104 691 DT**.

#### Convention d'acquisition d'un local auprès de l'une des sociétés appartenant au groupe HEDI BEN AYED

La banque a procédé en **2017** à l'acquisition du local abritant son agence sise à Megrine auprès de la société « l'immobilière Contemporaine » appartenant au Groupe HEDI Ben Ayed, et ce selon la décision du conseil d'administration du 05/05/2017, pour un montant de **540 000 DT TTC (457 627,119 DT.HT)**.

#### Convention d'assistance conclue avec "The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector"

Le conseil d'administration réuni le 18/02/2015 a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à **500 000 \$** et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par ledit partenaire. Antérieurement à **2017**, la banque a réglé un montant de **100 000 \$** au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. En **2017**, aucune facturation et aucun règlement n'ont été effectués sur ce titre.

#### Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice **2017** est fixée par décision du conseil d'administration du **28 Juin 2017** à un montant net annuel de **240 000 DT** en plus d'une prime annuelle nette au titre du même exercice pour **240 000 DT**. Par ailleurs, et en vertu de la décision du même conseil, le Directeur Général a bénéficié en 2017 d'une prime d'intéressement proportionnel au résultat de l'exercice **2016** s'élevant à un montant net de **246 644 DT** et un complément au titre des salaires de l'exercice 2016 pour un montant net de **121 856 DT**. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant
- La rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice **2017** est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29 Juin 2016** à un montant net de **2 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance et à un montant annuel net de **1 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit, du comité de risque et du comité de financement par administrateur et par séance. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice **2017** s'élèvent à un montant brut de **115 625 DT** dont **102 500 DT** au titre des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration.

Tunis le 7 Juin 2018  
A l'attention des actionnaires de  
**WIFAK INTERNATIONAL BANK**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2017

*Mesdames, Messieurs les actionnaires*

### I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit les états financiers de **WIFAK INTERNATIONAL BANK** qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de **411 852 140 Dinars** et un résultat déficitaire de **1 687 810 Dinars**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, de la banque au 31 Décembre 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

### 3.1. Evaluation des engagements de la clientèle

#### Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle, présentant au 31/12/2017 un solde de **254 166 818 Dinars**, dans le bilan de la Banque (62%), et de celle du coût net du risque associé (Dotation nette de **872 539 Dinars**) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « **2-6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes** ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

### 3.2. Evaluation du portefeuille titres d'investissement détenu à travers les fonds gérés

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2017, et telle que indiqué au niveau de la note aux états financiers « **7 – Portefeuille d'investissement** », l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de **15 790 000 Dinars**, couverts par des provisions de **516 001 Dinars**, soit un montant net de **15 273 999 Dinars**.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La

valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés au niveau de la note aux états financiers « **2-4 : Portefeuille investissement** ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant, en valeur brute, 85% du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nos diligences d'audit du portefeuille d'investissement ont, notamment, consisté à :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

### **3.3. Prise en compte des revenus des financements accordés**

#### *Risque identifié*

Les revenus des opérations de financement accordés par la banque, telle que mentionné au niveau de la note aux états financiers « **14 : Marges et revenus assimilés** », s'élèvent, au 31 Décembre 2017, à **19 295 730 Dinars**, dont **18 949 013 Dinars** proviennent de l'activité IJARA, et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque.

En raison de leur composition, leurs montants, le volume des opérations et transactions s'y rattachant et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « **2-8 : Comptabilisation des revenus** », nous avons considéré que la prise en compte de ces revenus est une question clé d'audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de financement ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;

- ☒ Revoir l'environnement de contrôle du système d'information ;
- ☒ Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- ☒ Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables;
- ☒ Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- ☒ Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

#### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

### **Les commissaires aux comptes**

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

TCA

Béchir NEDRI

Tunis le 7 Juin 2018

A l'attention des actionnaires de  
**WIFAK INTERNATIONAL BANK**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

**Objet :** Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et aux articles 43 et 62 de la loi 2016-48 – Exercice 2017

*Messieurs les actionnaires,*

En application des dispositions des articles **43** et **62** de la loi **2016-48** relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article **200** et suivants, et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2017**.

Notre responsabilité consiste à nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation desdites conventions ou opérations et de leur correcte traduction, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

- 1- Le conseil d'administration réuni le **5 Mai 2017** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **4 500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **8 Mai 2017**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **34 397,260 DT**.
- 2- La société a conclu, au courant de l'exercice **2017**, onze (11) contrats IJARA et Cinq (5) contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au **Groupe Hedi Ben Ayed**, administrateur de la société « **WIFAK BANK** », pour un total de **1 955 776 DT** en hors taxes. Les produits d'intérêts générés par ces contrats se sont élevés en **2017** à **67 256 DT HT**. Les frais de dossiers se sont élevés à leur titre à **1 100 DT TTC**. Par ailleurs, la société « **INTERMETAL S.A** » a procédé au rachat anticipé d'un contrat de financement IJARA anciennement conclu et dont l'encours s'élève à la date de rachat à **4 428,713 DT**. L'opération de rachat a été concrétisée au prix hors taxes de **4 871,584 DT** accusant ainsi une commission en hors taxes égale à **442,871 DT**.
- 3- Le solde des fonds déposés par **ERRYADA SICAR** auprès de **WIFAK BANK** au **31/12/2017** s'élève à **10 213 365 DT**. Parmi ces fonds, **ERRYADA SICAR** a procédé au cours de l'exercice **2017** à deux placements en compte ISTITHMAR pour des montants s'élevant à **4 500 000 DT** et **4 300 000 DT** pour des périodes respectives de 6 mois et de 3 mois. Les produits générés par ces placements se sont respectivement élevés à **115 274 DT** et à **53 014 DT**.

- 4- WIFAK BANK a financé, par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à **6 540 912 DT** moyennant une marge égale à **2 620 825 DT** et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat en **2017** se sont élevés à **104 691 DT**. Le conseil d'administration a été informé et a autorisé cette opération dans sa réunion du **29 Décembre 2017**.
- 5- La banque a procédé au cours de l'exercice **2017** à l'acquisition d'un local abritant son agence sise à Megrine auprès de la société « **l'immobilière Contemporaine** » appartenant au **Groupe HEDI Ben Ayed** pour un montant de **540 000 DT TTC (457 627,119 DT.HT)**. , Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration de la banque lors de sa réunion tenue le **05/05/2017**.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et qui continuent à produire leurs effets :**

- 6- Le conseil d'administration réuni le **25 Mars 2016** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **4 500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2015**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **67 500 DT**.
- 7- Le conseil d'administration réuni le **31 Mars 2015** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2014**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **28 000 DT**.
- 8- Le conseil d'administration réuni le **28 Mars 2014** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2013**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **21 000 DT**.
- 9- Le conseil d'administration réuni le **28 Mars 2013** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **2 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2012**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **30 000 DT**.
- 10- Le conseil d'administration de la société réuni le **27 Avril 2012** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **1 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **31 Décembre 2011**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **15 000 DT**.
- 11- Le conseil d'administration réuni le **25 Décembre 2009** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **30 Décembre 2009**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **7 500 DT**.
- 12- Le conseil d'administration réuni le **18/02/2015** a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « **The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector** » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à **500 000 \$** et une rémunération variable fixée à **2 %** du montant des capitaux apportés par le dit partenaire. Antérieurement à 2017, la banque a réglé un montant de **100 000 \$** au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. En 2017, Aucune somme n'a été facturée ou payée à ce titre.
- 13- WIFAK BANK a conclu au cours de l'exercice **2017** et des exercices antérieurs des contrats IJARA et d'autres contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au groupe **HEDI BEN AYED**, sociétés avec lesquelles elle a des administrateurs en commun. Le solde au **31/12/2017** des en cours et des impayés ainsi que des produits générés en **2017** relatifs à tous les contrats conclus avec ces sociétés se détaillent comme suit :

Désignation	Solde des en cours au 31/12/2017	Solde des impayés au 31/12/2017	Produits de l'exercice 2017
IJARA	4 653 070	14 726	153 589
MOURABAHA et autres financements bancaires	18 174 969	0	143 734
<b>Groupe BEN AYED</b>	<b>22 828 039</b>	<b>14 726</b>	<b>297 323</b>

- 14- Les emprunts et billets de trésorerie accordés à la société par les parties liées s'élèvent au **31/12/2017 à 0 DT**. Les remboursements opérés par WIFAK BANK se sont élevés à ce titre en 2017 à **3 503 831 DT** et cde telle que ci-après détaillé :

Etablissement	Solde début	Utilisations	Remboursements	Solde fin
Société Tunisienne des banques	3 503 831	0	3 503 831	0
<b>Total</b>	<b>3 503 831</b>	<b>0</b>	<b>3 503 831</b>	<b>0</b>

### C. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

- 15- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice **2017** est fixée par décision du conseil d'administration du **28 Juin 2017** à un montant net annuel de **240 000 DT** en plus d'une prime annuelle nette au titre du même exercice pour **240 000 DT**. Par ailleurs, et en vertu de la décision du même conseil, le Directeur Général a bénéficié en 2017 d'une prime d'intéressement proportionnel au résultat de l'exercice **2016** s'élevant à un montant net de **246 644 DT** et un complément au titre des salaires de l'exercice 2016 pour un montant net de **121 856 DT**. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant
- La rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice **2017** est fixée par l'**Assemblée Générale Ordinaire** réunie le **29 Juin 2016** à un montant net de **2 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance et à un montant annuel net de **1 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit, du comité de risque et du comité de financement par administrateur et par séance. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice **2017** s'élèvent à un montant brut de **115 625 DT** dont **102 500 DT** au titre des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé, en dehors des conventions précitées, l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le champ d'application des articles **200** et suivants et **475** du Code des Sociétés Commerciales et des articles **43** et **62** de la loi **2016-48** relative aux banques et aux établissements financiers.

### Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

TCA

Béchir NEDRI

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**Wifack International Bank**

**Siège social :** Avenue Habib Bourguiba Médénine 4100

Wifack International Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Béchir NEDRI.

**BILAN CONSOLIDÉ  
Arrêté au 31 Décembre 2017**

*(Exprimé en D.T.)*

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b><i>Actifs</i></b>			
Caisse et avoirs auprès de la BC CCP et TGT	3	15 819 863	103 804
Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	29 612 873	40 469 226
Créances sur la clientèle (*)	5	254 166 818	210 686 494
Portefeuille-titres commercial	6	616 798	2 670 195
Portefeuille d'investissement	7	8 058 994	5 815 546
Valeurs immobilisées	8	56 936 418	20 861 736
Autres actifs (*)	9	36 640 813	8 586 090
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>401 852 577</b>	<b>289 193 091</b>
<b><i>Passifs</i></b>			
Banque centrale et CCP		0	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		7 184 346	13 954
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	96 604 797	3 319 186
Emprunts et ressources spéciales	11	76 784 431	99 573 956
Autres passifs	12	50 591 371	13 903 364
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>231 164 945</b>	<b>116 810 460</b>
<b><i>Capitaux Propres</i></b>			
Capital		150 000 000	150 000 000
Actions propres		(48 855)	-
Prime d'émission		-	-
Réserves consolidées		20 636 978	15 731 506
Fonds pour risques Bancaires généraux		220 000	220 000
Autres capitaux propres consolidés		657 219	649 464
Résultats reportés consolidés		848 657	431 684
Effets des modifications Comptables		0	200 370
<i>Total des capitaux propres consolidés avant résultat</i>		<i>172 313 999</i>	<i>167 233 024</i>
Résultat consolidé		(1 654 573)	5 122 075
<i>Total des capitaux propres du groupe</i>		<i>170 659 426</i>	<i>172 355 099</i>
Intérêts des minoritaires		28 206	27 532
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	13	<b>170 687 632</b>	<b>172 382 631</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>401 852 577</b>	<b>289 193 091</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉS**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2017**

*(Exprimé en D.T.)*

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<i>Passifs éventuels</i>			
Cautions avals et autres garanties données		8 481 088	-
Crédits documentaires			-
Actifs donnés en garantie			-
<b>Total des Passifs éventuels</b>		<b>8 481 088</b>	<b>-</b>
<i>Engagements donnés</i>			
Engagements de financement donnés		81 753 006	14 261 340
Engagements sur titres		0	
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>81 753 006</b>	<b>14 261 340</b>
<i>Engagements reçus</i>			
Engagements de financement reçus			
Garanties reçues	29	39 696 811	22 527 381
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>39 696 811</b>	<b>22 527 381</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2017**  
*(Exprimé en D.T.)*

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b><i>Produits d'exploitation bancaire</i></b>			
Marges et revenus assimilés	14	20 928 090	23 966 469
Commissions (en produits)	15	2 143 671	913 808
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		264 659	0
Revenus du portefeuille d'investissement	16	758 790	207 010
<b>Total des Produits d'Exploitation Bancaire</b>		<b>24 095 210</b>	<b>25 087 287</b>
<b><i>Charges d'exploitation bancaire</i></b>			
Marges encourus et charges assimilées	17	(7 411 131)	(8 198 082)
Commissions encourues		(272 093)	(99 967)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(79 380)	(5 883)
<b>Total des Charges d'Exploitation Bancaire</b>		<b>(7 762 604)</b>	<b>(8 303 932)</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>16 332 606</b>	<b>16 783 355</b>
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	18	(699 916)	(4 071 534)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	19	87 249	(304 779)
Autres produits d'exploitation		3 391	-
Frais de personnel (*)	20	(9 735 495)	(4 012 154)
Charges générales d'exploitation (*)	21	(3 364 046)	(1 628 409)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	22	(4 259 933)	(450 814)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(1 636 144)</b>	<b>6 315 665</b>
Solde en gain \ perte provenant des Eléments ordinaires		104 146	-
Impôts sur les bénéfices	23	(116 158)	(679 630)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>(1 648 156)</b>	<b>5 636 035</b>
Eléments extraordinaire		(5 000)	(511 774)
<b>Résultat Net</b>		<b>(1 653 156)</b>	<b>5 124 261</b>
Part des intérêts minoritaires		(1 417)	(2 186)
<b>Résultat consolidé</b>		<b>(1 654 573)</b>	<b>5 122 075</b>
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		-	200 370
<b>Résultats consolidés après modifications comptables</b>		<b>(1 654 573)</b>	<b>5 322 445</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Exercice Clos le 31 Décembre 2017**  
*(Exprimé en D.T.)*

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>Activités d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) (*)		23 179 175	25 375 225
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(7 004 924)	(9 084 226)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-	(5000000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (*)		(27 025 349)	31 640 102
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		92 590 189	0
Titres de placement		262 306	(723 529)
Sommes versées au personnel, fournisseurs hors exploitation et créditeurs divers (*)		(24 003 111)	(16 474 718)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 665 547	90 613
Impôts sur les bénéfices payés		(386 729)	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>25</b>	<b>59 277 104</b>	<b>25 823 467</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Marges et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		46 698	33 288
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement		(1 743 113)	(1 341 679)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(38 272 352)	(15 312 630)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>26</b>	<b>(39 968 767)</b>	<b>(16 621 021)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		(48 855)	-
Remboursement d'emprunts		(23 235 136)	(65 124 049)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>27</b>	<b>(23 283 991)</b>	<b>(65 124 049)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(3 975 654)</b>	<b>(55 921 603)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice (*)</b>		<b>37 244 137</b>	<b>93 165 740</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice (*)</b>	<b>24</b>	<b>33 268 483</b>	<b>37 244 137</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

## Notes aux états financiers

### 1- NOTES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017 :

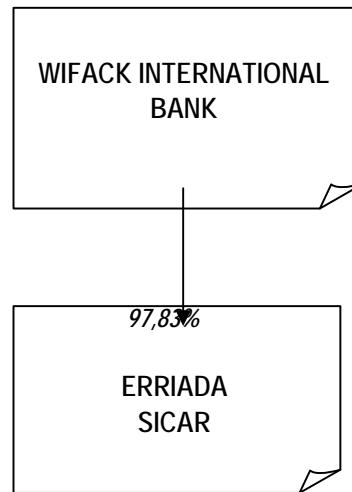
#### NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE WIFAK INTERNATIONAL BANK :

« WIFACK INTERNATIONAL BANK » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « EL WIFACK Leasing ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et décidé la conversion de la société en une banque universelle et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie

La même assemblée générale extraordinaire a pris la décision d'augmenter le capital de la société pour le porter de **20 millions** de dinars à **150 millions** de dinars.

Le groupe **WIFACK INTERNATIONAL BANK** a été constitué après la création des sociétés suivantes dans le capital desquelles la société **WIFACK INTERNATIONAL BANK** détient des participations :

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
ERRIADA SICAR S.A	90.000	10	900.000	2009-2010	97,83%
<b>TOTAL</b>					<b>900.000</b>



#### 1.1- Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe **WIFAK INTERNATIONAL BANK** relatifs à l'exercice 2017 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001 modifiant le code des sociétés commerciales.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur financier. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de **WIFAK INTERNATIONAL BANK** et de la société composant le groupe **WIFAK INTERNATIONAL BANK** à savoir **ERRIADA SICAR S.A.** Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de se conformer aux principes du groupe **WIFAK INTERNATIONAL BANK**.

#### 1.2- Principes optique et méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la société mère **WIFAK INTERNATIONAL BANK** et de sa filiale **ERRIADA SICAR** qu'elle contrôle.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Société	Nature du contrôle	Méthode de consolidation retenue
<b>ERRIADA SICAR</b>	Contrôle exclusif	<b><i>Intégration Globale</i></b>

La méthode de l'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières ou relève d'activités connexes (assurance promotion touristique acquisition construction et réaménagement d'immeubles location de terrains et d'immeubles).

Sachant que le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période directement ou indirectement d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs passifs ou éléments de hors - bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

#### 1.3- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

##### 1.3.1- Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition :

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors - bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des

éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata tempore si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

#### 1.3.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Les créances, les dettes, et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

#### 1.3.3- Comptabilisation de l'Impôt sur les sociétés :

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (ou récupérables) au titre du bénéfice imposable (ou de la perte fiscale) d'un exercice.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

### **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers consolidés du groupe **WIFACK INTERNATIONAL BANK** sont préparés et présentées en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises ; et
- les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999 ;

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

## 2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

## 2-2 : Immobilisations utilisées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « Actifs Immobilisés » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	33%
Construction	5%
Global Bancaire	10%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
DAB & GAB	20%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

## 2-3 : Encours sur crédits IJARA accordés

La Banque adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de Ijara et ce à partir de 1er janvier 2008.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la banque et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et dix ans. Lors de l'acquisition, elles sont enregistrées au bilan parmi les « autres actifs » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables ; Par la suite, et suite à la concrétisation du contrat IJARA, elles sont transférées au niveau des « Créances sur la Clientèle » et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations d'IJARA portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements matériel roulant...).

Il est à signaler que pendant toute la durée du bail le bien donné en location demeure la propriété de la société **WIFAK INTERNATIONAL BANK** ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

Les biens faisant l'objet de contrats de « Mourabaha » sont les biens acquis par la banque à la demande d'un client en vue de les lui revendre à un prix majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue.

Lors de l'acquisition des biens objet de contrats « Mourabaha », Ils sont enregistrés à l'actif du bilan, parmi les « Autres actifs » pour leur prix d'acquisition toutes taxes comprises. Suite à la mise en place du contrat « Mourabaha » et à la livraison, le financement est comptabilisé pour la même valeur parmi les encours.

## **2-4 : Portefeuille investissement**

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement) les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif ou une influence notable ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition tels que les commissions d'intermédiaires les honoraires les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale les placements à long terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, et ce tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement l'actif net les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

## **2-5 : Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et dettes rattachés** ».

## **2 -6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes**

L'évaluation des engagements est effectuée conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

### **A- Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

### **Actifs classés :**

#### **B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

#### **B2 :Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement du principal ou des profits entre 90 et 180 jours.

### **B3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en profits entre 180 et 360 jours.

### **B4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en profits au-delà de 360 jours.

La Banque procède à l'ajustement de la classification résultant de l'application systématique des critères quantitatifs, basés essentiellement sur le critère de l'ancienneté des impayés et/ou le nombre d'échéances impayées, et en procédant à des appréciations qualitatives tenant compte principalement de la situation intrinsèque de la relation.

La banque procède au provisionnement des créances classées B2, B3 et B4 conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire de la BCT n°91-24 par l'application de taux de provisionnement sur le risque net non couvert.

Le taux de provisionnement correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par ladite circulaire, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Le risque net correspond au montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et des garanties des banques et assurances, notamment la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) et l'assurance-crédit.

Bien que WIFAK BANK détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties ne sont pas ainsi déduites de la base des provisions constituées.

Pour les financements Ijara, la banque prend en considération la valeur des biens donnés en Ijara comme garantie supplémentaire en sus de celles mentionnées ci-haut avec une décote définie comme suit :

- o Matériel standard : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 20% par année de location.
- o Matériel spécifique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 40% par année de location.
- o Matériel informatique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 60% par année de location.

- o Immeubles (terrain, construction...) : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location.

Pour les financements sous forme de replacement, la décote est appliquée sur la valeur du matériel au moment du replacement.

#### Les provisions collectives :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle que ajoutée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par WIFAK INTERNATIONAL BANK.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012. Cette méthodologie prévoit :

- i. Le regroupement du portefeuille par secteur d'activité. Les secteurs d'activités retenues sont :
  - Commerce
  - BTP
  - Industrie
  - Tourisme
  - Agriculture
  - Promotion immobilière
  - Services
- ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 3 derniers exercices TMMgi selon la formule suivante

$$TMMgi = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec

- Risque additionnel de l'année N = (les engagements 0 et 1 de l'année N -1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N et évalués sur la base des engagements de l'année N) ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

Certains ajustements en matière de risque additionnel ont été apportés à certains secteurs. Ces ajustements consistent à neutraliser le biais engendré par certaines relations dont l'engagement dépasse largement la moyenne observée.

- Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2017. La formule de calcul est la suivante :

$$FSgi = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe en 2017}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe en 2016}}$$

La banque a opté pour la neutralisation de l'effet du facteur scalaire qui avait pour objectif en 2011 la correction de l'impact des arrangements et rééchelonnements accordés dans un contexte bien particulier. Ainsi, Le facteur scalaire retenu par la banque en 2017 pour tous les secteurs d'activités est égal à 1.

- Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2014-2016 :

$$TPMgi = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur les risques additionnels de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

La banque a procédé à des ajustements apportés pour certains secteurs pour neutraliser le biais engendré par certaines relations dont le niveau de provisionnement dépasse largement la moyenne de provisionnement constaté sur le secteur en question.

- Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = (\text{Engagements gi 0 et 1}) \times TMMgi \times FSi \times TPMgi$$

Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

#### Les provisions additionnelles :

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1

A : ancienneté dans la classe 4 ;  
N : année d'arrêté des comptes ;  
M : année de la dernière migration vers la classe 4 ;

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Et des provisions constituées.

## 2.7 : Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations d'IJARA effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à la convention de prééminence du fond sur la forme.

## 2-8 : Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant des contrats IJARA sont comptabilisées conformément à la norme comptable 41 relative aux contrats de location que la banque a adoptée depuis le 01 Janvier 2008. Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à une régularisation au titre des produits perçus d'avance.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement et des engagements par signature sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les profits courus et non échus relatifs à des créances saines au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs à des créances classées au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés en déduction du poste « Créances sur la clientèle ». Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les produits non conformes aux percepts chariaques à l'instar des profits de retard facturés sur les clients récalcitrants ou les produits prohibés par le Comité Chariaque de la banque sont portés dans un compte de passif « Nafaaelaam ».

## 2-9 : Impôt sur les bénéfices

Wifak Bank est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de 35%.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de Ijara sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux banques et aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 Décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005 a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à 100% applicable jusqu'au **31 Décembre 2009**. Ce taux demeure applicable au-delà de cette date conformément à la loi de finance pour la gestion 2010.

#### **2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée**

La banque est partiellement assujettie à la TVA. Les revenus provenant de l'activité IJARA sont soumises à la TVA alors que ceux provenant de l'activité MOURABAHA et des placements en sont exonérés.

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée, pour la partie déductible, au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### **2-11 : Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite tel que stipulé par la convention collective du secteur financier est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'année de travail dans la société.

#### **2-12 : Unité monétaire et risque de change**

Les états financiers consolidés du groupe sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT).

#### **2-13 : Faits saillants de la période :**

L'exercice 2017 est marqué par les événements suivants :

- La confirmation de la notation de la banque par Fitch Rating : AA+ avec perspectives stables ;
- La clôture de la phase homologation du système d'information et le démarrage de la phase production.
- Le démarrage effectif de l'activité en tant que banque universelle vendredi 28 avril 2017.
- La finalisation des travaux d'aménagement du Centre d'Affaires à Tunis
- L'inauguration de vingt-et-une agences situées à l'Ariana, Ben Arous, Ezzahra, Nabeul, Gafsa, Djerba, Sfax Gremda, Sfax-M. Boulila, Sfax SakietEddaier, Gabes, Sousse Sahloul, Zarzis, Ben Gerdane, Béja, Médenine, Kairouan, Bizerte, Mutuelle-ville, Tataouine, Mégrine et Tunis Hadi-CHAKER.
- La tenue de l'assemblée générale extraordinaire statuant sur la mise à jour des statuts et la séparation entre les fonctions du Président du Conseil et du Directeur Général.
- Recrutement des cadres disposant d'expertise et d'expérience dans le secteur financier et bancaire et des jeunes diplômés.

- Le renforcement des cycles de formation dédiée au personnel de la banque.

## 2-14 : Changement de méthode de présentation

Pour des besoins de comparabilité, les données comparatives relatives à la situation arrêtée au 31/12/2016 ont été retraité en proforma, et ce au titre des modifications apportées au regroupement des certaines rubriques des états financiers. Ces modifications se présentent ainsi :

- Les dépôts et les créances liées aux placements MOUDHARABA détenus sur les établissements bancaires sont présentés en 2016 au niveau de la note relative au poste des états financiers « Créances sur les établissements bancaires et financiers » dans la rubrique dénommée « Banques ». En 2017, les dépôts détenus au 31/12/2017 sont présentés au niveau de la même note sous la rubrique « Banque », alors que les placements MOUDHARABA opérés auprès des banques confrères sont présentés sous la rubrique « Placements MOUDHARABA auprès des établissements bancaires ». De même, les créances rattachés aux dits dépôts et placements sont présentés séparément.
- Les biens acquis dans le cadre de contrats IJARA et demeurant la propriété de la banque à la date d'arrêté sont présentés en 2016 parmi les « Créances sur la clientèle » au niveau de la note « Encours des créances non encore mis en force ». En 2017, ces biens sont présentés parmi les « Autres actifs ».
- En 2016, le tableau fait apparaître les « Agencements et aménagements des constructions » et les « Installations générales » sous des rubriques distinctes. En 2017, ces 2 rubriques sont présentées sous la même rubrique dénommée « Agencements et aménagement des constructions et installations générales »
- Les échéances à court terme et les échéances à long terme relatives aux prêts au personnel sont présentés en 2016 séparément au niveau de la note relative aux « autres actifs ». En 2017, ces échéances sont présentées au niveau de la même note sous la dénomination « Prêts fond social ».
- Les frais de restauration du personnel sont présentés en 2016 parmi les « charges générales d'exploitation » au niveau de la note « Achat fournitures ». En 2017, ces frais sont présentés parmi les « Charges du personnel ».
- En 2016, les produits d'exploitation bancaire encaissés et les remboursements des financements par la clientèle sont présentés au niveau de l'état de flux sous la rubrique « Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle ; y compris les marges et les autres revenus bancaires », de même, les décaissements relatifs aux déblocage des financements matérialisés par le règlement des fournisseurs sont présentés sous la rubrique « Sommes versées au personnel, fournisseurs et créateurs divers ». En 2017, les produits d'exploitation encaissés sont présentés au niveau de l'état de flux sous la rubrique « Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) ». Le solde des financements et des remboursements des échéances par la clientèle est présenté sous la rubrique « Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle ».

### **NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT CCP ET TGT**

---

Les avoirs détenus en caisse et chez la Banque Centrale de Tunisie se présente au 31/12/2017 comme suit :

	<i>(En DT)</i>	
	31/12/2017	31/12/2016
Avoirs détenus chez la BCT	11 343 594	99 583
Caisse	4 476 269	4 221
<b>Total</b>	<b>15 819 863</b>	<b>103 804</b>

### **NOTE 4 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS**

---

L'analyse des Créances sur les établissements bancaires et financiers se présente comme suit :

	<i>(En DT)</i>	
	31/12/2017	31/12/2016
Banques (*)	2 576 647	21 960 561
Créances rattachés – Comptes de dépôts (*)	-	298 098
Placements MOUDHARABA auprès des établissements bancaires (*)	22 000 000	13 200 000
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA (*)	47 196	49 607
Certificats de Leasing	5 000 000	5 000 000
Créances rattachées – Certificats de Leasing	51 507	23 437
<b>Total (*)</b>	<b>29 675 350</b>	<b>40 531 703</b>
Provisions sur actifs financiers	(62 477)	(62 477)
<b>Créances nettes</b>	<b>29 612 873</b>	<b>40 469 226</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

## NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

La valeur nette des créances sur la clientèle au 31 décembre 2017 a atteint 254 166 818 DT contre 210 686 494 DT au 31 décembre 2016 enregistrant une diminution de 43 480 324 DT.

Les encours financiers et les créances d'Ijara s'analysent comme suit :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>Créances IJARA</u></b>	<b><u>232 429 328</u></b>	<b><u>227 618 979</u></b>
Créances IJARA : Encours Financiers	212 719 679	208 369 582
Créances IJARA : Impayés et autres facturations	19 709 649	19 249 397
<b><u>Créances MOURABAHA et autres financements</u></b>	<b><u>37 498 315</u></b>	<b><u>0</u></b>
<i>MOURABAHA et autres financements à court terme</i>	<i>21 389 418</i>	<i>0</i>
Encours MOURABAHA à court terme	21 210 094	0
Produits à recevoir MOURABAH à court terme	179 324	0
<i>MOURABAHA et autres financements à moyen Terme</i>	<i>5 291 054</i>	<i>0</i>
Encours MOURABAHA à moyen terme	5 279 463	0
Produits à recevoir MOURABAH à moyen terme	11 591	0
<i>MOURABAHA et autres financements à long Terme</i>	<i>10 781 591</i>	<i>0</i>
Encours MOURABAHA à long terme	10 744 021	0
Produits à recevoir MOURABAH à long terme	37 570	0
<i>Impayés MOURABAHA et autres financements</i>	<i>36 252</i>	<i>0</i>
<b><u>Autres Créances et rubriques</u></b>		
Comptes débiteurs de la clientèle	64 649	0
Autres impayés	51 444	
Effet remis à l'encaissement	296 901	141 186
Marges IJARA constatées d'Avance	(1 117 718)	(1 082 126)
<b>S/Total : Crédit brutes (*)</b>	<b>269 222 919</b>	<b>226 678 039</b>
Marges réservées	-1 181 251	-1 296 172
Provisions – créances sur la clientèle	-13 874 850	-14 695 373
<b>S/Total Provision</b>	<b>-15 056 101</b>	<b>-15 991 545</b>
<b>Crédit nettes sur la clientèle (*)</b>	<b>254 166 818</b>	<b>210 686 494</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

### 5.1 : Evolution de l'encours IJARA

L'évolution des encours financiers des contrats IJARA au cours de l'exercice 2017 se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	<b>Montant</b>
<b>Encours au 31/12/2016</b>		<b>208 369 582</b>
Investissements de l'exercice		104 047 291
Encours des contrats conclus suite relocation		5 887 308
Consolidation d'impayés		-
Capital facturé		(95 483 856)
Encours des contrats reloués		(5 114 397)
Cessions à la fin du contrat (Valeur résiduelle)		(292)
Cessions anticipées		(585 590)
Rachats anticipés		(3 398 951)
Encours des créances radiées		(1 001 416)
<b>Encours au 31/12/2017</b>		<b>212 719 679</b>

## ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers						
Impayés	164 701 395	74 485 633	417 767	876 539	9 471 923	249 953 257
Avances et acomptes reçus	37 800	8 608 720	253 909	504 496	6 708 785	16 113 710
Autres créances	(2 864 793)	-	-	-	(911 712)	(3 776 505)
Produits à recevoir	436 472	775 754	41 867	49 110	2 328 988	3 632 191
	220 900	7 585	-	-	-	228 485
Engagements du bilan	162 531 774	83 877 692	713 543	1 430 145	17 597 984	266 151 138
Engagements Hors bilan	84 130 065	6 104 030	0	0	0	90 234 095
Total des engagements (Bilan et hors bilan)	246 661 839	89 981 722	713 543	1 430 145	17 597 984	356 385 233
Produits réservés			(26 500)	(64 989)	(1 089 762)	(1 181 251)
Provisions suivant circulaire 91-24			(35 477)	(210 485)	(11 950 837)	(12 196 799)
Provisions additionnelles			-	-	(157 469)	(157 469)
Provisions collectives		1 520 581				(1 520 581)
<b>TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	<b>1 520 581</b>		<b>(61 977)</b>	<b>(275 474)</b>	<b>(13 198 068)</b>	<b>(15 056 100)</b>
<b>ENGAGEMENT NET</b>	<b>335 122 979</b>		<b>651 566</b>	<b>1 154 671</b>	<b>4 399 916</b>	<b>341 329 133</b>
<i>Taux des créances classées au 31/12/2017</i>			0,27%	0,54%	6,61%	
				<b>7,42%</b>		
<i>Taux des créances classées au 31/12/2016</i>			1%	0,83%	9,21%	
				<b>11%</b>		
<i>Ratio de couverture des créances classées au 31/12/2017</i>			8,69%	19,26%	75,00%	
				<b>68,56%</b>		
<i>Ratio de couverture des créances classées au 31/12/2016</i>			5,48%	21,34%	66,59%	
				<b>57,7%</b>		

#### NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

Le portefeuille titre commercial s'élève au 31 Décembre 2017 à **616 798DT** contre **2 670 195DT** au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille titres	811 230	807 719
Placements SICAV	56 319	1 993 726
<b>Portefeuille titre commercial brut</b>	<b>867 549</b>	<b>2 801 445</b>
Provision (a)	(250 751)	(131 250)
	<b>616 798</b>	<b>2 670 195</b>

(a) Provision relative aux titres SOMOCER acquis en 2016.

#### NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille investissement se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2017	31/12/2016
Titres de participation (a)	6 228 501	5 630 541
Fonds d'investissement (b)	490 000	490 000
Titres d'investissement	1 500 000	-
Emprunt obligataire national	160 000	200 000
Créances rattachées à l'emprunt obligataire	60 493	7 005
<b>Valeur brute</b>	<b>8 438 994</b>	<b>6 327 546</b>
Provision (c)	(380 000)	(512 000)
<b>Valeur Nette</b>	<b>8 058 994</b>	<b>5 815 546</b>

(a) Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur Nominale	TOTAL	Date de souscription	% détenue du capital	<i>(en DT)</i>
MED FOOD S.A	100	1 000	100 000	2003	3.33%	
ERRIADA IMMOB	24 600	5	123 000	2008-2009	12.3%	
Société SERP SUD	4 000	10	40 000	2010	10%	
INSTITUT DE L'APBEF	1	100	100			-
Société les céramiques du sud	200 000	5	1 000 000	2013	8,33%	
Société SOTEMAIL	200 000	25	500 000	2013	1,91%	
Banque d'Affaire de Tunisie BAT	5 000	100	500 000	2015	6,74%	
Société JOB BETON	200 500	10	2 005 000	2015-2017	19,15%	
Société OFFICE PLAST	134 530	1,633	219 722	2015	2,24%	
	158 606	3,1	491 679	2016	5,02%	
Société SNACKS SA	55 000	10	550 000	2016	26,89%	
Société SERFIM	3 000	100	300 000	2016	18,18%	
MAGIC FOOD	39 900	10	399 000	2017	49,87%	
<b>TOTAL</b>			<b>6 228 501</b>			

(b) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 décembre 2017 comme suit :

SICAR	MONTANT	Date d'affectation	Nature
SODIS-SICAR S.A	<b>490.000</b>	2003-2004-2005	Fonds Gérés
<b>TOTAL</b>	<b>490.000</b>		

(c) Les provisions affectées au portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2017	31/12/2016
Participation SERPSUD	40 000	40 000
Participation SERPSUD (à travers fond géré SODIS SICAR)	60 000	60 000
Participation MEDFOOD	100 000	100 000
Participation MEDFOOD (à travers fond géré SODIS SICAR)	150 000	150 000
Participation SOTEMAIL	30 000	162 000
<b>Total provisions</b>	<b>380 000</b>	<b>512 000</b>

## NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur brute des Valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2017 à **56 936 418DT**.

Les acquisitions de l'exercice **2017** se détaillent comme suit :

Désignation	Montant en DT
<b><i>Acquisitions</i></b>	
Licences	130 454
Terrains et Constructions	25 578 666
<i>Terrain centre d'affaire KRAM</i>	4 704 632
<i>Construction Centre d'affaire KRAM</i>	26 866 007
<i>Constructions (Agences Médenine et Megrine)</i>	934 627
<i>Avances payées pour l'acquisition du centre d'affaire KRAM</i>	6 926 600
Installations, Agencements et Aménagements des agences	1 470 143
Acquisition des DAB et GAB	654 758
Matériel de Transport	179 000
Matériel informatique	2 071 114
Equipement de bureau	659 620
Immobilisations en cours et Avances sur immobilisations	7 654 397
<i>Immobilisations corporelles en cours – Aménagement des constructions</i>	4 560 006
<i>Immobilisations en cours – Système d'information</i>	3 094 391
<b>TOTAL</b>	<b>38 398 152</b>

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

Au 31 Décembre 2017

(Exprimé en dinars)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS CUMULES				Valeur Comptable Nette au 31/12/2017
	Au 31/12/2016	Acquisition du	Cession - Reclassements	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Dotations aux amortissements	Réintégration des Amortissements	Au 31/12/2017	
Logiciels	104 997		3 609 834	3 714 831	102 832	253 567	-	356 399	3 358 432
Licences	536 930	130 454	0	667 384	131 131	189 738	-	320 869	346 515
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>641 927</b>	<b>130 454</b>	<b>3 609 834</b>	<b>4 382 215</b>	<b>233 963</b>	<b>443 305</b>	<b>-</b>	<b>677 268</b>	<b>3 704 947</b>
Terrains (*)	4 804 474	4 704 632	-	9 509 106		-	-	-	9 509 106
Constructions (*)	979 901	20 874 034	7 847 635	29 701 570	241 884	643 740	-	885 624	28 815 946
Agenc. & Aménag. Des Constructions et Installations Générales (*)	324 548	1 470 143	3 997 181	5 791 872	205 680	313 879	-	519 559	5 272 313
DAB/GAB		654 758	-	654 758		65 982	-	65 982	588 776
Matériel de transport	920 380	179 000	(211 569)	887 811	642 442	99 376	(207 598)	534 220	353 591
Matériel informatique	738 387	2 071 114	3 317 717	6 127 218	280 561	683 475	-	964 036	5 163 182
Equipements de bureau	166 383	659 620	519 570	1 345 573	135 150	54 396	-	189 546	1 156 027
Autres Immobilisations corporielles	982	-	-	982	558	98	-	656	326
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>7 935 055</b>	<b>30 613 301</b>	<b>15 470 534</b>	<b>54 018 890</b>	<b>1 506 275</b>	<b>1 860 946</b>	<b>(207 598)</b>	<b>3 159 623</b>	<b>50 859 267</b>
Immobilisations incorporelles en cours	1 700 976	3 094 391	(3 609 834)	1 185 533	-	-	-	-	1 185 533
Immobilisations corporelles en cours	5 294 118	4 560 006	(8 770 751)	1 083 373	-	-	-	-	1 083 373
Avances sur immobilisations	7 029 898	-	(6 926 600)	103 298	-	-	-	-	103 298
<b>TOTAUX</b>	<b>22 601 974</b>	<b>38 398 152</b>	<b>(226 817)</b>	<b>60 773 309</b>	<b>1 740 238</b>	<b>2 304 251</b>	<b>(207 598)</b>	<b>3 836 891</b>	<b>56 936 418</b>

(\*) : Les données 2016 sont retraitées à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

(en DT)

	31/12/ 2017	31/12/2016
Charges à repartir (a)	5 659 459	3 694 544
Avances aux fournisseurs	2 557 836	45 993
Prêt fonds social (*)	265 241	322 601
Prêts MOURABAHA au personnel	1 415 853	-
Etat retenue à la source	42 084	-
Crédit de TVA à reporter	8 322 272	190 524
Etat impôts et taxes	836 378	1 497 401
Autres impôts et taxes à régulariser	7 069	-
TVA à régulariser	679 814	597 454
Personnel avances	266 823	21 694
Compte d'attente	385 404	210 624
Débiteurs divers	76 889	47 797
Avances - Compte de rachat des actions propres	450 648	-
Dépôt et cautionnement versées	407 343	407 343
Charges constatées d'avance	492 312	317 026
Produits à recevoir	416 051	634 269
TCL à régulariser	88 159	88 159
Actifs d'impôts différés	225 613	256 150
Comptes d'ajustement devises débit	10 285	-
Compensation reçue	444 653	-
Valeurs à l'encaissement	1 498 548	-
Autres comptes actifs – Clients des sociétés du groupe	108 081	36 640
Biens acquis par dans le cadre des opérations de financements MOURABAHA	12 747 794	904 800
Biens MOURABAHA	7 566 799	-
Biens IJARA (*)	5 180 995	904 800
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>37 404 609</b>	<b>9 273 019</b>
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>	<i>(763 796)</i>	<i>(686 929)</i>
<b>TOTAL NET</b>	<b>36 640 813</b>	<b>8 586 090</b>

(\*) : Colonne comparativeRetraité à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

(a) Les charges à répartir de détaillent comme suit :

Désignation	VB au 01/01/2017	Dépenses du 01/2017 au 31/12/2017	VB au 31/12/2017	Cumul résorptions au 01/01/2017	Résorption du 01/01/2017 au 31/12/2017	Cumul résorptions au 31/12/2017	(en DT) VCN au 31/12/2017
Frais d'émission des emprunts	1 141 394	-	1 141 394	917 974	91 584	1 009 558	131 830
Dépenses liées à l'augmentation du capital	2 753 859	2 317 169	5 071 028	198 508	1 392 615	1 591 123	3 479 903
Dépenses liées à la mise en place du SI	51 558	49 126	100 684	-	30 394	30 394	70 290
Dépenses liées à la communication	16 051	356 643	372 694	-	72 660	72 660	300 034
Location des agences	448 325	384 356	832 681	-	215 851	215 851	616 830
Dépenses liées à l'organisation	302 523	86 232	388 755	-	108 359	108 359	280 396
Dépenses liées au système monétique	6 001	29 820	35 821	-	6 150	6 150	29 671
Dépenses liées au système SWIFT	11 852	17 961	29 813	-	8 956	8 956	20 851
Dépenses liées au système de télécompensation	79 213	-	79 213	-	26 402	26 402	52 811
Autres charges à répartir	283 465	-	283 465	283 215	250	283 465	
Dotations aux amortissements	-	190 893	190 893	-	42 416	42 416	148 471
Prime de démarrage	-	679 290	679 290	-	150 938	150 938	528 351
<b>Total</b>	<b>5 094 241</b>	<b>4 111 490</b>	<b>9 205 731</b>	<b>1 399 697</b>	<b>2 146 575</b>	<b>3 546 272</b>	<b>5 659 451</b>

#### NOTE 10 : DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Comptes a vue	52 795 442	0
Comptes d'épargne	22 130 250	0
Comptes ISTITHMAR	15 800 000	0
Autres sommes dues à la clientèle	1 864 497	0
Créance rattachées sur HissebTawfir	238 103	0
Autres sommes dues à la clientèle - IJARA	3 776 505	3 319 186
<b>Total</b>	<b>96 604 797</b>	<b>3 319 186</b>

#### NOTE 11 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 Décembre 2017 la somme de 76 784 431 DT contre 99 573 956 DT au 31 Décembre 2016. Le détail est comme suit :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts (Echéances à plus d'un an)	(a) 37 264 878	34 817 373
Emprunts (Echéances à moins d'un an)	37 244 114	60 926 754
Billets de trésorerie	0	2 000 000
Dettes rattachées	2 275 439	1 829 829
<b>TOTAL</b>	<b>76 784 431</b>	<b>99 573 956</b>

(a) : Les emprunts à plus d'un an au 31 Décembre 2017 s'analysent comme suit :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt Obligataire	-	4 000 000
Emprunt Amen Bank	5 122 528	7 680 762
Emprunts BH	868 127	1 955 761
Emprunts BT	-	800 000
Emprunts ATB	1 400 000	3 400 000
Emprunts BTE	889 320	1 977 233
Emprunts BTL	500 000	1 500 000
Emprunts ABC Bank	988 748	2 753 617
Emprunts BNA	1 750 000	3 750 000
Emprunts QNB	4 000 000	7 000 000
Emprunt MOURABAHA ZITOUNA	21 746 155	-
<b>TOTAL</b>	<b>37 264 878</b>	<b>34 817 373</b>

(a) Les emprunts à moins d'un an au 31 Décembre 2017 s'analysent comme suit :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire	4 000 000	4 000 000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme	33 244 114	56 926 754
<b>TOTAL</b>	<b>37 244 114</b>	<b>60 926 754</b>

La ventilation, au 31/12/2017, des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 Mois	Entre 3 mois et 1 année	Entre 1 année et 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Emprunts et autres ressources	13 994 817	23 249 297	31 334 108	5 930 770	74 508 992
<b>Total</b>	<b>13 994 817</b>	<b>23 249 297</b>	<b>31 334 108</b>	<b>5 930 770</b>	<b>74 508 992</b>

**TABLEAU DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2017**  
 (Exprimé en DT.)

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2017	Remboursement 2017	Soldes 31/12/2017	Échéance à Moins d'un an Au 31/12/2017	Échéances à Plus d'un an au 31/12/2017
BT 10	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
BT 11	1 500 000	450 000	0	300 000	150 000	150 000	0
BT 12	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
BT 13	500 000	150 000	0	100 000	50 000	50 000	0
	8 000 000	2 400 000	0	1 600 000	800 000	800 000	0
BTE4	5 000 000	2 986 808	0	1 009 575	1 977 233	1 087 913	889 320
	5 000 000	2 986 808	0	1 009 575	1 977 233	1 087 913	889 320
STB5	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
STB6	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
STB7	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
STB8	3 000 000	303 831	0	303 831	0	0	0
STB9	2 000 000	200 000	0	200 000	0	0	0
STB10	1 000 000	100 000	0	100 000	0	0	0
STB11	1 000 000	200 000	0	200 000	0	0	0
STB12	3 000 000	600 000	0	600 000	0	0	0
STB13	6 000 000	1 200 000	0	1 200 000	0	0	0
	25 000 000	3 503 831	0	3 503 831	0	0	0
BTL6	3 000 000	1 500 000	0	600 000	900 000	600 000	300 000
BTL7	2 000 000	1 000 000	0	400 000	600 000	400 000	200 000
	5 000 000	2 500 000	0	1 000 000	1 500 000	1 000 000	500 000
BNA 02	4 000 000	200 000	0	200 000	0	0	0
BNA 03	3 000 000	150 000	0	150 000	0	0	0
BNA 04	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
BNA 05	1 000 000	150 000	0	150 000	0	0	0
BNA 06	1 000 000	150 000	0	150 000	0	0	0
BNA 07	5 000 000	2 750 000	0	1 000 000	1 750 000	1 000 000	750 000
BNA CUN 1	5 000 000	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
	22 000 000	6 700 000	0	2 950 000	3 750 000	2 000 000	1 750 000
BH 09	5 000 000	2 968 585	0	1 012 824	1 955 761	1 087 634	868 127
	5 000 000	2 968 585	0	1 012 824	1 955 761	1 087 634	868 127
ATB 9	2 000 000	100 000	0	100 000	0	0	0
ATB 10	1 500 000	75 000	0	75 000	0	0	0
ATB 11	1 500 000	78 947	0	78 947	0	0	0
ATB 12	5 000 000	2 000 000	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
ATB 13	3 000 000	1 800 000	0	600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATB 14	2 000 000	1 600 000	0	400 000	1 200 000	400 000	800 000
	15 000 000	5 653 947	0	2 253 947	3 400 000	2 000 000	1 400 000
ABC 10	7 000 000	3 798 408	0	1 442 151	2 356 257	1 540 972	815 285
ABC 11	1 000 000	591 894	0	202 916	388 978	215 515	173 463
	8 000 000	4 390 302	0	1 645 067	2 745 235	1 756 487	988 748

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2017	Remboursement 2017	Soldes 31/12/2017	Échéance à Moins d'un an Au 31/12/2017	Échéances à Plus d'un an au 31/12/2017
AB31	1 000 000	56 031	0	56 031	0	0	0
AB32	1 000 000	56 135	0	56 135	0	0	0
AB33	2 000 000	336 184	0	336 184	0	0	0
AB34	1 000 000	168 344	0	168 344	0	0	0
AB35	1 000 000	211 146	0	211 146	0	0	0
AB36	1 000 000	250 000	0	200 000	50 000	50 000	0
AB37	2 000 000	1 142 856	0	285 714	857 142	285 714	571 428
AB38	2 000 000	1 214 286	0	285 714	928 572	285 714	642 858
AB39	2 000 000	1 285 714	0	285 714	1 000 000	285 714	714 286
AB40	2 000 000	1 285 715	0	285 714	1 000 001	285 714	714 287
AB41	2 000 000	1 285 715	0	285 714	1 000 001	285 714	714 287
AB42	1 500 000	1 178 095	0	283 326	894 769	304 794	589 975
AB43	1 500 000	1 130 248	0	319 548	810 700	343 863	466 837
AB44	2 000 000	1 540 185	0	400 608	1 139 577	431 007	708 570
	22 000 000	11 140 654	0	3 459 892	7 680 762	2 558 234	5 122 528
QNB 01	4 000 000	2 600 000	0	800 000	1 800 000	800 000	1 000 000
QNB 02	3 000 000	1 950 000	0	600 000	1 350 000	600 000	750 000
QNB 03	3 000 000	1 950 000	0	600 000	1 350 000	600 000	750 000
QNB 04	3 000 000	2 100 000	0	600 000	1 500 000	600 000	900 000
QNB 05	2 000 000	1 400 000	0	400 000	1 000 000	400 000	600 000
	15 000 000	10 000 000	0	3 000 000	7 000 000	3 000 000	4 000 000
ELBARAKA 1	26 500 000	24 000 000	0	12 000 000	12 000 000	12 000 000	0
ELBARAKA 2	500 000	500 000	0	500 000	0	0	0
ELBARAKA 3	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ELBARAKA 4	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
	37 000 000	34 500 000	0	22 500 000	12 000 000	12 000 000	0
MOURABHA ZITOUNA 1	25 700 000	0	25 700 000		25 700 000	3 953 846	21 746 154
	25 700 000	0	25 700 000	0	25 700 000	3 953 846	21 746 154
Takafulia 1	2 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
	2 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
EO 2013	20 000 000	8 000 000	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0
	20 000 000	8 000 000	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0
BT Assurance carte vie 03	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0
	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>216 700 000</b>	<b>97 744 127</b>	<b>25 700 000</b>	<b>48 935 136</b>	<b>74 508 991</b>	<b>37 244 114</b>	<b>37 264 877</b>

## NOTE 12 : AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique au 31/12/2017 a atteint **50 591 371 DT** contre **13 903 364 DT** au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	(en DT)	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Fournisseurs d'immobilisations Ijara&Mourabaha	14 818 349	1 752 287
Fournisseurs factures non parvenues	2 297 812	471 398
Fournisseurs effets à payer	18 532 032	2 724 116
Fournisseurs divers	2 187 754	1 686 358
Dettes provisionnées pour congés payés	503 707	238 549
Personnel rémunérations dues	13 020	58 836
Avance sur TFP	109 963	70 038
Etat impôts et taxes	2 966 554	1 303 405
Organismes sociaux	893 335	462 136
Charges à payer	817 422	2 780 182
Compte d'attente	1 772 298	271 620
Créditeurs divers	4 063	19 166
Etat autres impôts et taxes (Contribution conjoncturelle)	-	544 168
Impôt sur les bénéfices	171 228	1 055 463
Assurance clients	585 491	223 671
Provision pour indemnité de départ à la retraite	295 226	241 971
Compensation à régler	21 354	-
Exigibles après encasement	1 040 649	-
Débits à régulariser	3 561 114	
<b>TOTAL</b>	<b>50 591 371</b>	<b>13 903 364</b>

## NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2017 se sont élevés à **170 659 426 DT** contre **172 355 099 DT** au 31 Décembre 2016.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Capital	150 000 000	150 000 000
Actions Propres	(48 855)	-
Réerves légales consolidées	1 867 972	1 600 476
Fonds social	657 219	649 464
Réerves pour réinvestissements exonérés	16 590 000	12 310 000
Fonds pour risques bancaires généraux	220 000	220 000
Autres réserves consolidées	2 179 006	1 809 713
Résultats reportés consolidés	848 657	443 001
Effet des modifications comptables	-	200 370
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AVANT RESULTAT DE LA PÉRIODE</b>	<b>172 313 999</b>	<b>167 233 024</b>
Résultat consolidé de la période	(1 654 573)	5 122 075
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AVANT AFFECTATION – Part du groupe</b>	<b>170 659 426</b>	<b>172 355 099</b>
<b>INTERETS DES MINORITAIRES</b>	<b>28 206</b>	<b>27 532</b>

Le résultat par action consolidé se présente ainsi comme suit :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Résultat par action	(0,055)	0,166

Les intérêts des minoraires présentent le détail suivant :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Parts des minoraires dans le capital	20 000	20 000
Parts des minoraires dans les réserves	9 623	5 346
Parts des minoraires dans le résultat de la période	(1 417)	2 186
<b>Total</b>	<b>28 206</b>	<b>27 532</b>

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**Au 31 Décembre 2017**  
**(Exprimé en dinars)**

	Capital Social	Actions propres	Réserves légales	Fonds Social	Réserves pour réinvestissement	Autres Réserves	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 Décembre 2015	150 000 000	0	1 352 230	639 638	7 810 000	1 977 517	159 042	495 734	4 769 260	16 720 421
Retraitements 2015 – Effet Correction d'erreur									19 777	19 777
<b>Solde au 31 Décembre 2015 après retraitement</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1 352 230</b>	<b>639 638</b>	<b>7 810 000</b>	<b>1 977 517</b>	<b>159 042</b>	<b>495 734</b>	<b>4 789 037</b>	<b>167 223 198</b>
Affectations du résultat 2015			248 246		4 500 000	52 196	283 959	(315 141)	(4 769 260)	
Reclassement 2016 - Effet Correction d'erreur								19 777	(19 777)	
Dividendes versés en 2016				9 826						9 826
Intérêts sur fonds social										
Résultat au 31 Décembre 2016									5 122 075	5 122 075
<b>Solde au 31 Décembre 2016</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1 600 476</b>	<b>649 464</b>	<b>12 310 000</b>	<b>2 029 713</b>	<b>443 001</b>	<b>200 370</b>	<b>5 122 075</b>	<b>172 355 099</b>
Affectations du résultat 2016			267 496		4 500 000	149 293	405 656	(200 370)	(5 122 075)	0
Rachat d'actions propres	0	(48 855)	0	0	0	0	0	0	0	(48 855)
Dividendes versés en 2017				7 755						0
Intérêts sur fonds social										7 755
Résultat au 31 Décembre 2017									(1 654 673)	(1 654 673)
<b>Solde au 31 Décembre 2017</b>	<b>150 000 000</b>	<b>(48 855)</b>	<b>1 867 972</b>	<b>657 219</b>	<b>16 810 000</b>	<b>2 179 006</b>	<b>848 657</b>	<b>0</b>	<b>(1 654 673)</b>	<b>170 659 426</b>

## NOTE 14 : MARGES ET REVENUS ASSIMILES

Les revenus se sont élevés au 31/12/2017 à **20 928 090DT** contre **23 966 469 DT** au 31/12/2016 accusant ainsi une diminution de l'ordre de **3 038 379 DT** soit de **12 68%**.

L'analyse des revenus IJARA se présente ainsi :

(en DT)

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 594 511	1 792 525
Revenus d'Ijara	18 949 013	22 652 771
Variation des produits réservés	37 849	(478 827)
Revenus MOURABAHA	346 717	-
<b>Total</b>	<b>20 928 090</b>	<b>23 966 469</b>

## NOTE 15 : COMMISSIONS

Le détail de cette rubrique au 31/12/2017 est le suivant :

	<u>(en DT)</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<b><u>Effets, chèques et opérations diverses</u></b>		<b>58 277</b>	<b>0</b>
Effets à l'encaissement		1 297	0
Opérations diverses sur effets		4 431	0
Opérations de virements		6 284	0
Opérations par chèques en Dinar ou en Dinars convertibles		46 265	0
Opérations sur titres		0	0
<b><u>Commerce extérieur et change</u></b>		<b>92 181</b>	<b>0</b>
Remises documentaires		83 017	0
Commissions sur prélèvements		228	0
Virements et chèques en devises		7 416	0
Retrait et versement en devises		1 420	0
Autres		100	0
<b><u>Autres commissions</u></b>		<b>1 993 213</b>	<b>913 808</b>
Frais de tenue de compte		89 649	0
Opérations monétiques		113 555	0
Frais de rejet		384 810	429 742
Frais de dossiers et de suivi		263 243	159 244
Frais de résiliation, Produits sur rachat & cession		843 592	315 916
Commissions SMS BANKING		4 332	0
Commissions sur EPS		100	0
Commission de gestion		0	
Commission d'étude		16 080	8 906
Frais de clôture de compte		100	0
Commissions/assurance Ijara		277 752	0
<b>TOTAL</b>		<b>2 143 671</b>	<b>913 808</b>

## NOTE 16 : REVENU DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Cette rubrique a enregistré une valeur de **758 790DT** au 31/12/2017 contre **207 010 DT** au 31/12/2016 soit une augmentation de **551 780 DT**.

## **NOTE 17 : MARGES ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES**

Le solde de cette rubrique a atteint **7 411 131 DT** au 31/12/2017 contre **8 198 082 DT** au 31/12/2016 soit une variation de **(-)786 951 DT**. Il représente principalement les charges financières sur les crédits obtenus.

## **NOTE 18 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIFS**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **699 916 DT** contre **4 071 534 DT** au 31 Décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	2 803 864	4 640 293
Dotations au titre de la provision collective	-	434 293
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	11 196	457 413
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances clients	(1 931 325)	(1 460 465)
Reprise au titre de la provision collective	(183 819)	-
Reprises sur provisions sur créances radiées	(1 443 571)	-
Reprise sur marges réservées liées à la radiation	(77 072)	-
Pertes sur créances	1 520 643	-
<b>TOTAL</b>	<b>699 916</b>	<b>4 071 534</b>

## **NOTE 19 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

Le solde de cette rubrique a atteint **87 249DT** au 31 Décembre 2017 contre **304 779 DT** au 31 Décembre 2016.

## **NOTE 20 : FRAIS DE PERSONNEL**

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

*(En DT)*

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Salaires et compléments de salaires	9 976 265	4 102 665
Dotations aux provisions pour congés à payer	271 668	236 365
C.N.S.S	2 089 025	815 864
Accident de travail	48 063	24 044
Autres charges de personnel (Restauration...) (*)	189 351	83 561
Assurance groupe	211 733	126 750
Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	53 255	64 686
<b>Sous-total</b>	<b>12 839 360</b>	<b>5 453 935</b>
Transfert de charges	(3 103 865)	(1 441 781)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>9 735 495</b>	<b>4 012 154</b>

*(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)*

## NOTE 21 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 Décembre 2017 à 3 364 046 DT contre 1 628 409 DT au 31 Décembre 2016. Elles sont analysées comme suit :

(en DT)

	31/12/2017	31/12/2016
Achat fournitures(*)	241 340	90 069
Carburant	64 380	58 585
Impôts et taxes	395 001	242 842
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	439 817	338 697
Frais postaux et télécommunication	290 033	172 644
Entretien réparation et maintenance	480 850	223 504
Services extérieurs (Nettoyage, Gardiennage...)	157 831	-
Déplacements missions et réceptions	153 633	93 052
Dons et subventions	6 665	6 325
Location	477 809	116 038
Jetons de présence	102 500	93 125
Charges BVMT & STICODEVAM	68 404	52 562
Publicité publication et relations publiques	215 536	40 769
Primes d'assurance	109 805	37 087
Etude recherche	63 966	59 755
Electricité et eau	158 835	37 860
Autres	13 748	182
<b>Sous total</b>	<b>3 440 153</b>	<b>1 663 096</b>
Transfert de charges	(76 107)	(34 687)
<b>TOTAL</b>	<b>3 364 046</b>	<b>1 628 409</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

## NOTE 22 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et résorptions ont enregistré une augmentation de 3 809 119 DT par rapport au 31 Décembre 2016. Elles se détaillent au 31 Décembre 2017 comme suit :

(En DT)

	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	443 306	85 479
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (*)	1 860 945	205 361
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	2 146 575	159 974
<b>Sous-total</b>	<b>4 450 826</b>	<b>450 814</b>
Capitalisation	(190 893)	-
<b>Total</b>	<b>4 259 933</b>	<b>450 814</b>

## NOTE 23 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base d'un taux de l'impôt sur les bénéfices de 35%.

Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu d'un réinvestissement d'un montant de 4 500 000 DT et de la déductibilité des provisions sur dépréciation des créances et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2017 comparé à l'année 2016 se présente comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Impôt sur les bénéfices	85 620	813 280
Produit d'impôt différé	-	(133 650)
Charge d'impôt différé	30 538	-
<b>Impôt sur les bénéfices de la période</b>	<b>116 158</b>	<b>679 630</b>

## NOTE 24 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » au niveau de l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Caisse	4 476 269	4 221
Avoirs détenus chez la BCT	11 343 594	99 583
Banques et placements à court terme chez les banques	24 576 647	35 160 561
Portefeuille titre commercial – Placements SICAV	56 319	1 993 726
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(7 184 346)	(13 954)
<b>Total</b>	<b>33 268 483</b>	<b>37 244 137</b>

## NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent au 31 Décembre 2017 à 59 277 104 DT contre 25 823 467 DT au 31 Décembre 2016.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) (*)	23 179 175	25 375 225
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(7 004 924)	(9 084 226)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	(5000000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (*)	(27 025 349)	31 640 102
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	92 590 189	0
Titres de placement	262 306	(723 529)
Sommes versées au personnel, fournisseurs hors exploitation et créditeurs divers (*)	(24 003 111)	(16 474 718)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 665 547	90 613
Impôts sur les bénéfices payés	(386 729)	0
<b>TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION</b>	<b>59 277 104</b>	<b>25 823 467</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

## NOTE 26 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2017 les flux de trésorerie affectées aux activités d'investissement totalisent (-) 39 968 767DT contre(-) 16 621 021 DT au 31 décembre 2016 présentant le détail suivant :

(En DT)

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	46 698	33 288
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement	(1 743 113)	(1 341 679)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations	(38 272 352)	(15 312 630)
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(39 968 767)</b>	<b>(16 621 021)</b>

## NOTE 27 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 Décembre 2017, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement présentent un total de (-) 23 283 991 DT contre (-) 65 124 049 DT au 31 Décembre 2016.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Emission d'actions	-	-
Emission d'emprunts	(48 855)	-
Remboursement d'emprunts	(23 235 136)	(65 124 049)
Augmentation \ diminution ressources spéciales	-	-
Dividendes versés	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(23 283 991)</b>	<b>(65 124 049)</b>

## NOTE 28 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 28 Mai 2018 date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société ;et ce en ce qui concerne notamment l'amélioration ou la détérioration de la situation des clients.

Par ailleurs aucun événement significatif n'est enregistré au cours de la période postérieure à la date de clôture.

## NOTE 29 : GARANTIES RECUES

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Garanties réelles reçues des clients	39 338 300	20 665 111
Garanties financières – SOTUGAR	358 511	1 862 270
<b>Total</b>	<b>39 696 811</b>	<b>22 527 381</b>

### NOTE 30 : PARTIES LIEES

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature de la relation
▪ <b>ERRYADA IMMOBILIERE</b>	Société à dirigeants communs
▪ <b>SOCIETE TUNISIENNE DES BANQUES</b>	Société siégeant au conseil
▪ <b>Islamic corporation for the development of the private sector</b>	d'administration et à dirigeants communs avec WIB
▪ <b>Les administrateurs, le Président du conseil d'administration, le Directeur Général et les membres proches de leurs familles</b>	
▪ <b>Société appartenant au Groupe BEN AYED</b>	
- Société PROSID	
- Société ELECTRIA	
- Société INTERMETAL SA	
- Société Nouvelle de Construction SNC	
- Société Technique Industrielle et Commerciale	
- Société SITEL	
- Société TRANSIDER	
- Société Nouvelle de Coupe Industrielle	
- Société Sens Inverse	
- Société SAMFI « SARL »	Sociétés détenues par l'administrateur
- Société METALSHIP	HEDI BEN AYED
- Société INTER FER FORGE	
- Société C.C.P.S	
- Société PROSID SUD	
- Société d'étude et de construction métallique	
- Société INTERCHAUX	
- Société L'immobilière Contemporaine	
- Société ALULUX SUD	
- Société ROYAL OLIVE OIL	
- Société TOUTALU	
- Société COTUNAL	
- Société INTERNATIONAL TRDING COMPANY	

#### **Conventions de financement conclus avec les sociétés du groupe HEDI BEN AYED**

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AYED concernent 63 contrats IJARA et 5 contrats de financement (MURABAHA et autres financements bancaires) et se détaillent comme suit :

Nom / Raison sociale	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2017	Impayés au 31/12/2017	Produits de l'exercice 2017
<b><u>Financements IJARA</u></b>	<b><u>63</u></b>	<b><u>4 653 070</u></b>	<b><u>14 726</u></b>	<b><u>153 589</u></b>
Société PROSID	11	208 940	24	20 169
Société ELECTRIA	3	157 168	0	4 197
Société INTERMETAL SA	5	121 431	877	7 283
Société Nouvelle de Construction SNC	15	92 957	0	14 932
Société Technique Industrielle et Commerciale	4	5 344	4	854
Société TRANSIDER	1	1	1	0
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	2	306 401	(2)	13 233
Société Sens Inverse	3	44 418	7	4 166
Société SAMFI « SARL »	3	47 359	1	5 221
Société METALSHIP	2	34 742	17	3 064
Société INTER FER FORGE	1	1	2	214
Société C.C.P.S	4	2 328 154	(2)	9 931
Société PROSID SUD	2	57 659	101	4 491
Société d'étude et de construction métallique	2	57 089	0	6 696
Société INTERCHAUX	3	283 354	1	29 606
IMMOBILIERE CONTEMPORAINE	0	0	0	0
STE ALULUX SUD	0	0	0	0
STE ROYAL OLIVE OIL	1	847 503	13 695	26 594
STE TOUTALU	1	60 549	0	2 938
<b><u>MOURABAHA et autres financements bancaires</u></b>	<b><u>5</u></b>	<b><u>18 174 969</u></b>		<b><u>143 734</u></b>
Société Technique Industrielle et Commerciale	2	1 374 055	0	13 007
Société C.C.P.S	1	2 105 039	0	-
COTUNAL	1	7 454 799	0	62 924
INDEPENDANT TRADING COMPANY	1	7 241 076	0	67 803
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>22 828 039</b>	<b>14 726</b>	<b>297 323</b>

En 2017, **WIFAK INTERNATIONAL BANK** a conclu 11 contrats IJARA et 5 contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au groupe de l'administrateur Monsieur **HEDI BEN AYED** se détaillant comme suit :

Société	Nombre de contrats	Financement en hors taxes	Commissions en TTC
<b><u>Financements IJARA</u></b>	<b><u>11</u></b>	<b><u>1 955 776</u></b>	<b><u>1 100</u></b>
Société C.C.P.S	2	227 767	200
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	1	340 161	100
Société PROSID	1	135 845	100
Société ELECTRICA	2	172 867	200
Société INTERMETAL SA	1	78 071	100
Société PROSID SUD	1	38 153	100
Société ROYAL OLIVE OIL	1	847 503	100
Société SENS INVERSE	1	48 342	100
Société TOUTALU	1	67 067	100
<b><u>MOURABAHA et autres financements bancaires</u></b>	<b><u>5</u></b>	<b><u>18 400 991</u></b>	<b><u>4 420</u></b>
Société Technique Industrielle et Commerciale	2	1 600 077	4 420
Société C.C.P.S	1	2 105 039	-
Société COTUNAL	2	7 454 799	-
Société INDEPENDANT TRADING COMPANY	1	7 241 076	-
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>20 356 767</b>	<b>5 520</b>

Par ailleurs, la société « INTERMETAL S.A » a procédé au rachat anticipé d'un contrat de financement IJARA anciennement conclu et dont l'encours s'élève à la date de rachat à **4 428,713 DT**. L'opération de rachat a été concrétisée au prix hors taxes de **4 871,584 DT** accusant ainsi une commission en hors taxes égale à **442,871 DT**.

#### **Conventions de financement conclus avec l'administrateur HEDI BEN AYED**

WIFAK BANK a financé, par un contrat MOURABAHA, sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à **6 540 912 DT** moyennant une marge égale à **2 620 825 DT** et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat en **2017** se sont élevés à **104 691 DT**.

#### **Convention d'acquisition d'un local auprès de l'une des sociétés appartenant au groupe HEDI BEN AYED**

La banque a procédé en 2017 à l'acquisition du local abritant l'agence de la banque sise à Megrine auprès de la société « l'immobilière Contemporaine » appartenant au Groupe HEDI Ben Ayed, et ce selon la décision du conseil d'administration du 05/05/2017, pour un montant de **540 000 DT TTC (457 627,119 DT.HT)**

#### **Convention d'assistance conclue avec "The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector"**

Le conseil d'administration réuni le 18/02/2015 a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à **500 000 \$** et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par ledit partenaire. Antérieurement à 2017, la banque a réglé un montant de **100 000 \$** au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. En 2017, aucune facturation et aucun règlement n'ont été effectués sur ce titre.

#### **Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice **2017** est fixée par décision du conseil d'administration du **28 Juin 2017** à un montant net annuel de **240 000 DT** en plus d'une prime annuelle nette au titre du même exercice pour **240 000 DT**. Par ailleurs, et en vertu de la décision du même conseil, le Directeur Général a bénéficié en 2017 d'une prime d'intérressement proportionnel au résultat de l'exercice **2016** s'élevant à un montant net de **246 644 DT** et un complément au titre des salaires de l'exercice **2016** pour un montant net de **121 856 DT**. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant
- La rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice **2017** est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29 Juin 2016** à un montant net de **2 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance et à un montant annuel net de **1 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit, du comité de risque et du comité de financement par administrateur et par séance. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice **2017** s'élèvent à un montant brut de **115 625 DT** dont **102 500 DT** au titre des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration.

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## Etats financiers Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017

*Mesdames, Messieurs les actionnaires*

### I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

#### 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit les états financiers consolidés du groupe **WIFAK INTERNATIONAL BANK** qui comprennent le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de **401 852 577 Dinars** et un résultat consolidé déficitaire de **1 654 573 Dinars**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, du groupe au 31 Décembre 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

##### 3.1. Evaluation des engagements de la clientèle

###### Risque identifié

Le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des

créances sur la clientèle, présentant au 31/12/2017 un solde de **254 166 818 Dinars**, dans le bilan consolidé du groupe (63%), et de celle du coût net du risque associé (Dotation nette de **872 539 Dinars**) dans le résultat consolidé de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers consolidés annuels au paragraphe « **2-6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes** ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par le groupe, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

### **3.2. Evaluation du portefeuille titres d'investissement**

#### *Risque identifié*

Au 31 Décembre 2017, et telle que indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés « **7 – Portefeuille d'investissement** », l'encours brut du portefeuille d'investissement s'élève à un montant brut de **8 438 994 Dinars**, couverts par des provisions de **380 000 Dinars**, soit un montant net de **8 058 994 Dinars**.

Le portefeuille d'investissement est constitué par des participations (cotées et non cotées) et par d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation,

de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés annuels sont présentés au niveau de la note aux états financiers consolidés « 2-4 : Portefeuille investissement ».

En raison du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nos diligences d'audit du portefeuille d'investissement ont, notamment, consisté à :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

### **3.3. Prise en compte des revenus des financements accordés**

#### **Risque identifié**

Les revenus des opérations de financement accordés par le groupe, telle que mentionné au niveau de la note aux états financiers consolidés « 14 : Marges et revenus assimilés », s'élèvent, au 31 Décembre 2017, à **19 295 730 Dinars**, dont **18 949 013 Dinars** proviennent de l'activité IJARA, et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe.

En raison de leur composition, leurs montants, le volume des opérations et transactions s'y rattachant et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « 2-8 : Comptabilisation des revenus », nous avons considéré que la prise en compte de ces revenus est une question clé d'audit.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de financement ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;

- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **3.4. Identification des impôts différés et caractère recouvrable des actifs d'impôts différés**

#### **Risque identifié**

Les états financiers consolidés font apparaître parmi les autres actifs (**Note 9 : Autres actifs**) un actif d'impôt différé pour un montant de **225 613 DT**, ce solde provient de différences temporaires déductibles composées de provisions pour dépréciation des participations, détenues tant par la société mère WIFAK BANK que par sa filiale ERRYADA SICAR, qui ne sont pas admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois les provisions comptabilisées seront réalisées.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de la part de jugement devant être exercée par la direction par rapport aux incertitudes relatives au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 Décembre 2017. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité du groupe WIFAK BANK de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber ;
- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers

consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

TUNIS , le 07 juin 2018

### Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

TCA

Béchir NEDRI

**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETES AU 31 MARS 2018**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2018, tels qu'annexés au présent rapport.

#### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

#### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

#### **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Mars 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

#### **Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 96,811% de l'actif total au 31 Mars 2018 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 3,189% de l'actif total au 31 Mars 2018. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank », la « Banque de Tunisie et des Emirats » et l' «Arab Tunisian Bank » représentent respectivement 30,420 %, 11,073% et 12,588% de l'actif total au 31 Mars 2018, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**

<b>BILAN</b> <b>ARRETE AU 31 Mars 2018</b>				
		(unité : en Dinars Tunisien)		
	Notes	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1- PORTEFEUILLE TITRES</b>	3.1	<b>10 273 067,704</b>	<b>13 795 817,968</b>	<b>11 135 198,166</b>
Actions et valeurs assimilées		0,000	472 231,500	0,000
Obligations et valeurs assimilées		10 273 067,704	13 323 586,468	11 135 198,166
<b>AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	3.3	<b>338 370,916</b>	<b>259 191,466</b>	<b>901 446,743</b>
Placements monétaires		0,000	0,000	499 456,296
Disponibilités		338 370,916	259 191,466	401 990,447
<b>AC3- CREANCES D'EXPLOITATION</b>		<b>52,409</b>	<b>52,459</b>	<b>52,459</b>
Autres débiteurs		52,409	52,459	52,459
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10 611 491,029</b>	<b>14 055 061,893</b>	<b>12 036 697,368</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1- OPERATEURS CREDITEURS</b>	3.5	18 814,514	20 922,141	21 665,264
<b>PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	3.5	29 266,915	39 001,579	24 736,419
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>48 081,429</b>	<b>59 923,720</b>	<b>46 401,683</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>10 563 409,600</b>	<b>13 995 138,173</b>	<b>11 990 295,685</b>
<b>CP1- CAPITAL</b>	3.7	10 120 119,067	13 401 623,543	11 601 043,511
<b>CP2- SOMMES DISTRIBUABLES</b>	3.8	<b>443 290,533</b>	<b>593 514,630</b>	<b>389 252,174</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		340 001,334	484 104,292	107,779
Sommes distribuables de la période		103 289,199	109 410,338	389 144,395
<b>ACTIF NET</b>		<b>10 563 409,600</b>	<b>13 995 138,173</b>	<b>11 990 295,685</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>10 611 491,029</b>	<b>14 055 061,893</b>	<b>12 036 697,368</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-03-2018**

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/01/2018 AU 31/03/2018	DU 01/01/2017 AU 31/03/2017	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
<b>PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>3.2</b>	<b>128 779,315</b>	<b>161 477,507</b>	<b>598 056,226</b>
Dividendes		0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		128 779,315	161 477,507	598 056,226
<b>PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>3.4</b>	<b>1 579,980</b>	<b>1 199,288</b>	<b>29 149,839</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>130 359,295</b>	<b>162 676,795</b>	<b>627 206,065</b>
<b>CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>3.6</b>	-15 301,540	-20 948,961	-78 929,988
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>115 057,755</b>	<b>141 727,834</b>	<b>548 276,077</b>
<b>PR3- AUTRES PRODUITS</b>		0,000	0,000	0,000
<b>CH2-AUTRES CHARGES</b>	<b>3.6</b>	-7 956,720	-21 490,800	-87 320,851
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>107 101,035</b>	<b>120 237,034</b>	<b>460 955,226</b>
<b>PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		-3 811,836	-10 826,696	-71 810,831
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>103 289,199</b>	<b>109 410,338</b>	<b>389 144,395</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 811,836	10 826,696	71 810,831
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 404,033	-3 370,897	-187 154,726
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-17 253,500	4 925,383	185 496,404
Frais de négociation de titres		-466,467	-1 216,148	-1 216,148
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>93 785,101</b>	<b>120 575,372</b>	<b>458 080,756</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-03-2018**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/01/2018 AU 31/03/2018	DU 01/01/2017 AU 31/03/2017	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
<b>AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>93 785,101</b>	<b>120 575,372</b>	<b>458 080,756</b>
Résultat d'exploitation	107 101,035	120 237,034	460 955,226
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 404,033	-3 370,897	-187 154,726
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-17 253,500	4 925,383	185 496,404
Frais de négociation de titres	-466,467	-1 216,148	-1 216,148
<b>AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-486 511,721</b>
<b>AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-1 520 671,186</b>	<b>-2 604 281,726</b>	<b>-4 460 117,877</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>1 279 448,683</b>	<b>1 663 770,878</b>	<b>7 644 396,660</b>
- Capital	1 231 036,130	1 600 206,632	7 411 975,620
- Régularisation des sommes non distribuables	-958,715	130,008	-245,706
- Régularisation des sommes distribuables	49 371,268	63 434,238	232 666,746
<b>RACHATS</b>	<b>-2 800 119,869</b>	<b>-4 268 052,604</b>	<b>-12 104 514,537</b>
- Capital	-2 698 879,800	-4 102 941,734	-11 712 825,422
- Régularisation des sommes non distribuables	1 193,875	-443,874	679,316
- Régularisation des sommes distribuables	-102 433,944	-164 666,996	-392 368,431
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-1 426 886,085</b>	<b>-2 483 706,354</b>	<b>-4 488 548,842</b>
<b>AN4- ACTIF NET</b>			
En début de période	11 990 295,685	16 478 844,527	16 478 844,527
En fin de période	10 563 409,600	13 995 138,173	11 990 295,685
<b>AN5- NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	115 027	157 662	157 662
En fin de période	100 473	132 852	115 027
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,137</b>	<b>105,344</b>	<b>104,239</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,49%</b>	<b>3,20%</b>	<b>3,23%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

### **NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :**

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

### **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

#### **1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2. Principes comptables appliqués :**

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **2.4. Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/03/2018** à **10 273 067,704** dinars contre **11 135 198,166** dinars au **31/12/2017** et se détaille ainsi :

##### Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	233 200,000	238 296,000	2,26
AB SUB 2009/B TV	5 000	233 200,000	238 740,000	2,26
AMEN BANK SUB 2010/TV	10 000	533 100,000	547 836,000	5,19
AMEN BANK SUB 2010/TV	10 000	533 100,000	547 836,000	5,19
SUB AMEN BANK 2012	10 000	500 000,000	513 688,000	4,86
SUB AMEN BANK 2012	22 223	1 111 150,000	1 141 568,842	10,81
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	480 000,000	503 136,000	4,76
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	799 900,000	832 588,000	7,88
BNA SUB 2009	20 000	932 800,000	972 432,000	9,21
BTE 2009 5,25%	10 000	200 000,000	204 560,000	1,94
BTE 2010 CAT A TV	7 000	210 000,000	215 208,000	2,04
BTE 2011 09022032 6,25	5 000	350 000,000	352 444,000	3,34
BTE 2011 09022032 6,25	5 000	350 000,000	352 444,000	3,34
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2 500	50 000,000	50 356,000	0,48
BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7 ans	28 140	804 100,500	819 318,612	7,76
CHO 2009 TMM+1	6 000	150 000,000	152 654,400	1,45
HL 2013/1 TF	10 000	200 000,000	209 648,000	1,98
HL 2014-1 A TF 7,65	5 000	200 000,000	205 132,000	1,94
STB 2010/1 B TF 5,3 23032025	10 000	466 400,000	466 888,000	4,42
STB SUB 2011A 6,1 270119	5 000	71 380,000	71 992,000	0,68
UIB 2009/1	5 000	233 211,462	240 463,462	2,28
UIB 2011-2 7ANS 5,9 30012019	10 000	142 600,000	143 728,000	1,36
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3 300	66 000,000	67 729,200	0,64
<b>Total</b>	<b>212 163</b>	<b>8 850 141,962</b>	<b>9 088 686,516</b>	<b>86,04</b>

##### Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif Net
BTA 5,5% MARS 2019	100	102 815,000	101 385,754	0,96
BTA 6,9% MAI 2022	1000	1 072 685,000	1 082 995,434	10,25
<b>Total</b>	<b>1 100</b>	<b>1 175 500,000</b>	<b>1 184 381,188</b>	<b>11,21</b>

Les sorties du portefeuille titres du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Mars 2018 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de Cession/Remboursement	Plus ou moins-values
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>381 050,000</b>	<b>381 050,000</b>	<b>0,000</b>
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A 6.1 27012019	27/01/2018	71 450,000	71 450,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2 7 ans 5.9 30012019	30/01/2018	142 900,000	142 900,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	09/02/2018	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2018	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2018	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2018	66 700,000	66 700,000	0,000
<b>Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		<b>503 793,500</b>	<b>486 540,000</b>	<b>-17 253,500</b>
VENTE 100 BTA MARS 2019	02/02/2018	102 815,000	99 400,000	-3 415,000
VENTE 100 BTA MARS 2019	09/02/2018	102 815,000	99 520,000	-3 295,000
VENTE 100 BTA MARS 2019	19/02/2018	102 815,000	99 520,000	-3 295,000
VENTE 190 BTA MARS 2019	16/03/2018	195 348,500	188 100,000	-7 248,500
<b>TOTAL</b>		<b>884 843,500</b>	<b>867 590,000</b>	<b>-17 253,500</b>

### 3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **128 779,315** dinars pour la période du **1er Janvier 2018 au 31 Mars 2018** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres :	du 01/01/2018 au 31/03/2018	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b>Dividendes</b>			
- Titres OPCVM	0,000	0,000	0,000
<b>Revenus des obligations</b>			
- Intérêts	111 080,101	140 039,397	515 469,308
<b>Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>			
- Intérêts	17 699,214	21 438,110	82 586,918
<b>TOTAL</b>	<b>128 779,315</b>	<b>161 477,507</b>	<b>598 056,226</b>

### 3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **31/03/2018 à 338 370,916** Dinars et se détaillent comme suit :

Disponibilités	Valeur au 31/03/2018	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	337 511,428	3,20
Intérêts courus sur comptes bancaires	859,488	0,01
<b>Total des disponibilités</b>	<b>338 370,916</b>	<b>3,20</b>

### 3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/01/2018 au 31/03/2018** s'élèvent à **1 579,980** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2018 au 31/03/2018	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du compte de dépôt	1 036,276	1 199,288	11 845,391
Revenus des Certificats de Dépôt	543,704	0,000	17 304,448
<b>TOTAL</b>	<b>1 579,980</b>	<b>1 199,288</b>	<b>29 149,839</b>

### 3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/03/2018 à 48 081,429** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>18 814,514</b>	<b>20 922,141</b>	<b>21 665,264</b>
Gestionnaire	14 421,333	20 076,117	18 152,290
Dépositaire	4 393,181	846,024	3 512,974
<b>Autres Créditeurs Divers</b>	<b>29 266,915</b>	<b>39 001,579</b>	<b>24 736,419</b>
Commissaire aux comptes	18 995,654	16 775,238	15 764,538
Etat Impôts et Taxes	110,096	13 488,928(*)	125,615
Conseil du Marché Financier	894,795	1 198,475	1 116,718
Publications diverses	4 825,179	5 895,571	3 288,357
Dividendes à payer	4 441,191	1 643,367	4 441,191
<b>TOTAL</b>	<b>48 081,429</b>	<b>59 923,720</b>	<b>46 401,683</b>

(\*) dont la contribution exceptionnelle d'un montant de 12 824,836 dinars.

### 3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2018 au 31/03/2018	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>15 301,540</b>	<b>20 948,961</b>	<b>78 929,988</b>
Commission de gestion	14 421,333	20 076,117	75 390,194
Commission de dépôt	880,207	872,844	3 539,794
<b>Autres Charges</b>	<b>7 956,720</b>	<b>21 490,800</b>	<b>87 320,851</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 231,116	3 334,680	13 523,980
Redevances CMF sur les OPCVM	2 690,809	3 780,720	14 046,614
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	481,972	408,049	1 626,775
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 536,822	1 142,517	4 391,092
Frais Bancaires	16,001	-0,002(*)	48,134
Contribution Exceptionnelle	0,000	12 824,836	53 684,256
<b>TOTAL</b>	<b>23 258,260</b>	<b>42 439,761</b>	<b>166 250,839</b>

(\*) Provient essentiellement de la différence entre le montant encaissé et le montant comptabilisé provenant des règlements des emprunts obligataires et des BTA.

### 3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2018 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2017</b>		
Montant		<b>11 601 043,511</b>
Nombre de titres		115 027
Nombre d'actionnaires		580
<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant		<b>1 230 077,415</b>
Régularisation des sommes non distribuables		1 231 036,130
Nombre de titres émis		-958,715
Nombre d'actionnaires nouveaux		12 206
		8
<b>Rachats effectués</b>		
Montant		<b>-2 697 685,925</b>
Régularisation des sommes non distribuables		-2 698 879,800
Nombre de titres rachetés		1 193,875
Nombre d'actionnaires sortants		-26 760
		-37
<b>Capital au 31/03/2018</b>		
Montant		<b>10 120 119,067</b>
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		10 133 199,841
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres		-17 253,500
Frais de négociation de titres		4 404,033
Régularisation des sommes non distribuables		-466,467
Modification comptable		235,160
Nombre de titres		0,000
Nombre d'actionnaires		100 473
		551

### 3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	<b>Du 01/01/2018 au 31/03/2018</b>	<b>Du 01/01/2017 au 31/03/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 au 31/12/2017</b>
Résultats distribuables de la période	107 101,035	120 237,034	460 955,226
Régularisations de la période	-3 811,836	-10 826,696	-71 810,831
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>103 289,199</b>	<b>109 410,338</b>	<b>389 144,395</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	340 001,334	484 104,292	107,779
<b>Sommes distribuables</b>	<b>443 290,533</b>	<b>593 514,630</b>	<b>389 252,174</b>

## **4. Autres informations**

### **4.1. Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

### **4.2. Rémunération du dépositaire**

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

### **4.3. Honoraire du Commissaire aux Comptes**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 1 er trimestre 2018 sont de 3 231,116 dinars TTC.

### **4.4 Redevance CMF sur les OPCVM**

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

### **4.5. Etat Impôts et Taxes**

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

### **4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :**

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

### **4.7. Frais bancaires :**

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

## **SICAV TRESOR**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018**

#### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

#### **ARRETES AU 31 MARS 2018**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2018, tels qu'annexés au présent rapport.

#### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 31 Mars 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

#### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

## **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 31 Mars 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les emplois en titres émis ou garantie par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » représentent 36,65% de l'actif total au 31 Mars 2018, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Toutefois, les certificats de dépôts émis par la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la BANQUE DE TUNISIE. Cette garantie représente 10,16% du total actif de la SICAV TRESOR au 31 Mars 2018.
- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

Tunis, le 27 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :  
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C  
Chiheb GHANMI**

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2018 Montants en Dinars	31/03/2017 Montants en Dinars	31/12/2017 Montants en Dinars
<b>ACTIF</b>					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	182 547 596,350	310 353 507,530	187 482 559,215
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		43 122 370,924	52 055 201,194	47 293 332,234
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		134 236 390,143	252 044 261,136	135 557 034,681
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		5 188 835,283	6 254 045,200	4 632 192,300
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	112 605 814,721	52 974 204,157	106 954 790,382
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		110 279 907,310	52 490 701,069	101 940 531,144
AC2-B	DISPONIBILITES		2 325 907,411	483 503,088	5 014 259,238
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>295 153 411,071</b>	<b>363 327 711,687</b>	<b>294 437 349,597</b>
<b>PASSIF</b>					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	125 638,216	155 695,944	129 481,069
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	72 305,295	385 234,604	93 553,159
<b>TOTAL PASSIF</b>		PA	<b>197 943,511</b>	<b>540 930,548</b>	<b>223 034,228</b>
<b>ACTIF NET</b>					
CP1	CAPITAL	CP1	282 144 236,676	346 285 199,953	284 043 740,634
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	12 811 230,884	16 501 581,186	10 170 574,735
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	0,000	2 674,884
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		2 742 319,076	3 024 154,891	11 544 025,065
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-34 276,583	-11 668,397	-1 376 125,214
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		10 170 574,735	12 968 490,529	0,000
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		-67 386,344	520 604,163	0,000
<b>ACTIF NET</b>					
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>					
<b>295 153 411,071</b>					
<b>363 327 711,687</b>					
<b>294 437 349,597</b>					

ETATS DE RESULTAT COMPARÉS		Note	DU 01/01/2018 AU 31/03/2018	DU 01/01/2017 AU 31/03/2017	31/12/2017
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	PR1	<b>2 062 546,265</b>	<b>3 417 175,539</b>	<b>12 145 152,604</b>
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		577 777,440	631 151,360	2 481 629,304
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 484 768,825	2 786 024,179	9 464 244,200
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS ( TITRES OPCVM)		0,000	0,000	199 279,100
PR2	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	PR2	<b>1 137 601,147</b>	<b>437 786,954</b>	<b>2 585 816,840</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		5 075,198	4 357,697	26 608,645
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 132 525,949	433 429,257	2 429 354,277
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	0,000	129 853,918
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>3 200 147,412</b>	<b>3 854 962,493</b>	<b>14 730 969,444</b>
CH1	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	CH1	<b>-366 623,436</b>	<b>-447 306,476</b>	<b>-1 667 708,464</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>2 833 523,976</b>	<b>3 407 656,017</b>	<b>13 063 260,980</b>
CH2	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	CH2	<b>-91 204,900</b>	<b>-383 501,126</b>	<b>-1 519 235,915</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>2 742 319,076</b>	<b>3 024 154,891</b>	<b>11 544 025,065</b>
PR4	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-34 276,583</b>	<b>-11 668,397</b>	<b>-1 376 125,214</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>			<b>2 708 042,493</b>	<b>3 012 486,494</b>	<b>10 167 899,851</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		34 276,583	11 668,397	1 376 125,214
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-16 950,515	-177 304,600	1 586 189,250
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-754,750	-754,750	-2 278 141,741
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			<b>2 724 613,811</b>	<b>2 846 095,541</b>	<b>10 852 072,574</b>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-03-2018				
DESIGNATION	DU 01/01/2018 AU 31/03/2018	DU 01/01/2017 AU 31/03/2017	31/12/2017	
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL.</b>	<b>2 724 613,811</b>	<b>2 846 095,541</b>	<b>10 852 072,574</b>	
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	2 742 319,076	3 024 154,891	11 544 025,065	
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-16 950,515	-177 304,600	1 586 189,250	
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-754,750	-754,750	-2 278 141,741	
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-12 502 514,180</b>	
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-1 983 461,620</b>	<b>13 881 513,109</b>	<b>-50 194 415,514</b>	
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>79 981 928,820</b>	<b>115 247 044,602</b>	<b>449 595 598,990</b>	
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	78 215 200,000	112 161 500,000	442 746 900,000	
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-1 319 584,983	-1 680 955,474	-7 135 707,952	
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	2 753 440,742	4 302 432,014	6 069 470,103	
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(S)	332 873,061	464 068,062	7 914 936,839	
<b>RACHATS</b>	<b>-81 965 390,440</b>	<b>-101 365 531,493</b>	<b>-499 790 014,504</b>	
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-80 129 400,000	-98 589 700,000	-491 917 800,000	
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	1 351 986,290	1 481 732,817	7 951 619,117	
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-2 820 827,086	-3 781 827,851	-6 532 771,568	
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-367 149,644	-475 736,459	-9 291 062,053	
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>741 152,191</b>	<b>16 727 608,650</b>	<b>-51 844 857,120</b>	
<b>AN4 ACTIF NET</b>				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	294 214 315,369	346 059 172,489	346 059 172,489	
AN4-B FIN DE PERIODE	294 955 467,560	362 786 781,139	294 214 315,369	
<b>AN5 NOMBRE D'ACTIONS</b>				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	2 889 089	3 380 798	3 380 798	
AN5-B FIN DE PERIODE	2 869 947	3 516 516	2 889 089	
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>				
A- DEBUT DE PERIODE	101,836	102,360	102,360	
B- FIN DE PERIODE	102,773	103,166	101,836	
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,73%</b>	<b>3,19%</b>	<b>3,23%</b>	

---

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR**

---

---

**PERIODE DU 01.01.2018 AU 31.03.2018**

---

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

La situation trimestrielle arrêtée au 31-03-2018 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

**2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

#### **2-3 Evaluation des autres placements :**

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2018, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle porté directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### AC1 Note sur le portefeuille titres:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2018	% de l'Actif Net
<b>AC1-A. Obligations de sociétés</b>		<b>41,842,359.404</b>	<b>43,122,370.924</b>	<b>14.62</b>
AIL 2013/1	10,000	200,000.000	209,360.000	0.07
AIL 2014/1	10,000	400,000.000	415,616.000	0.14
AMEN BANK 2009 A	30,000	1,399,200.000	1,429,776.000	0.48
AMEN BANK 2009 B	30,000	1,399,200.000	1,432,440.000	0.49
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	2,665,500.000	2,739,220.000	0.93
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	1,200,000.000	1,230,000.000	0.42
AMEN BANK2008	10,000	550,000.000	576,584.000	0.20
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	1,000,000.000	1,046,496.000	0.35
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,859,580.000	1,949,232.000	0.66
ATB 2009/A2	15,000	375,000.000	390,120.000	0.13
ATB 2009/B1	5,000	350,000.000	363,816.000	0.12
ATL 2011	15,000	300,000.000	301,932.000	0.10
ATL 2013/1	10,000	600,000.000	630,760.000	0.21
ATL 2014/1	5,000	100,000.000	100,240.000	0.03
ATL 2014/3	20,000	800,000.000	806,800.000	0.27
ATL 2015/1	10,000	1,000,000.000	1,045,080.000	0.35
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10,000	400,000.000	416,976.000	0.14
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5,000	200,000.000	209,468.000	0.07
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	1,000,000.000	1,058,808.000	0.36
BH 2009	70,000	3,766,000.000	3,810,128.000	1.29
BH 2013/1	10,000	428,000.000	445,672.000	0.15
BNA 2009	10,000	466,400.000	486,216.000	0.16
BTE 2009	50,000	1,000,000.000	1,022,800.000	0.35
BTE 2010	15,000	450,000.000	461,160.000	0.16
BTE 2011/A	20,000	400,000.000	402,848.000	0.14
BTK 2009	50,000	2,332,046.154	2,342,246.154	0.79
BTK 2014/1SUB	10,000	400,000.000	406,896.000	0.14
CHO 2009/BIAT	7,000	175,000.000	178,096.800	0.06
CHO COMPANY 2009/BIAT	3,000	75,000.000	75,907.200	0.03
CIL 2014/1	10,000	400,000.000	416,416.000	0.14
CIL 2014/2	10,000	400,000.000	404,064.000	0.14
CIL 2015/1	15,000	900,000.000	943,764.000	0.32
CIL 2017/1	30,000	3,000,000.000	3,138,912.000	1.06
HL 2013/2A	15,000	300,000.000	301,512.000	0.10
HL 2013/2B	10,000	600,000.000	603,096.000	0.20
HL 2014/1	10,000	800,000.000	820,928.000	0.28
STB 2008/1	50,000	3,200,000.000	3,359,200.000	1.14
STB 2008/2	2,200	101,533.250	102,108.770	0.03
STB 2010/1	10,000	200,000.000	200,224.000	0.07
STB 2011/A	25,000	356,500.000	359,560.000	0.12
TL 2014/1	5,000	200,000.000	210,668.000	0.07
TL SUB 2013	10,000	200,000.000	210,248.000	0.07

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2018	% de l'Actif Net
UIB 2009/1A	30,000	600,000.000	617,808.000	0.21
UIB 2009/1B	40,000	1,865,600.000	1,923,616.000	0.65
UIB 2009/1C	30,000	1,800,000.000	1,859,544.000	0.63
UIB 2011-2	30,000	427,800.000	431,184.000	0.15
UIB 2011/1A	30,000	1,200,000.000	1,234,824.000	0.42
<b>AC1-B. Emprunts d'Etat</b>		<b>133,283,951.310</b>	<b>134,236,390.143</b>	<b>45.51</b>
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>133,203,607.300</b>	<b>134,152,771.407</b>	<b>45.48</b>
BTA 5.50% 10/2018	7,832	7,579,809.600	7,741,256.088	2.62
BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	61,898	64,654,989.000	64,804,222.535	21.97
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	349,663.069	0.12
BTA 5.50% 10/2020	10,500	10,104,050.000	10,315,430.821	3.50
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	18,234,844.989	6.18
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	34,700	33,103,800.000	34,096,162.959	11.56
<b>Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</b>			<b>-1,388,809.054</b>	<b>-0.47</b>
Emprunt National 2014 CAT. A /5	17,644	80,344.010	83,618.736	0.03
<b>AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)</b>		<b>5,110,599.747</b>	<b>5,188,835.283</b>	<b>1.76</b>
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	179,174.900	0.06
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,508,697.500	1.53
SICAV AXIS TRESORERIE	4,619	500,011.369	500,962.883	0.17
<b>Total portefeuille titres</b>		<b>180,236,910.461</b>	<b>182,547,596.350</b>	<b>61.89</b>

#### PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2,062,546.265 Dinars** du 01.01.2018 au 31.03.2018, contre **3,417,175.539 Dinars** du 01.01.2017 au 31.03.2017 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2018 au 31.03.2018	Du 01.01.2017 au 31.03.2017	31.12.2017
Revenus des obligations de sociétés	577,777.440	631,151.360	2,481,629.304
Revenus des Emprunts d'Etat	1,484,768.825	2,786,024.179	9,464,244.200
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	0.000	0.000	199,279.100
<b>TOTAL</b>	<b>2,062,546.265</b>	<b>3,417,175.539</b>	<b>12,145,152.604</b>

#### AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

##### AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2018, à **110,279,907.310 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et en Certificats de Dépôt, et se détaillant comme suit :

##### AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2018	% de l'Actif Net
<b>Bons du Trésor à Court Terme</b>		<b>2,419</b>	<b>2,343,216.792</b>	<b>2,348,291.992</b>	<b>0.80</b>
BTC 13S-05/06/2018	5.75	1,408	1,390,940.256	1,393,013.990	0.47
BTC 52S-12/03/2019	6	1,011	952,276.536	955,278.002	0.32

**AC2-A-2 Certificats de dépôts :**

Désignation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif Net
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>BIAT</b>		<b>216</b>	<b>107,874,875.458</b>	<b>107,931,615.318</b>	<b>36.59</b>
CDP 10J-01/04/2018	BIAT	5.11	10	4,994,330.270	5,000,000.000	1.70
CDP 10J-02/04/2018	BIAT	6.11	2	998,644.523	999,864.245	0.34
CDP 10J-03/04/2018	BIAT	6.11	1	499,322.261	499,864.268	0.17
CDP 10J-03/04/2018	BIAT	5.11	4	1,997,732.108	1,999,545.906	0.68
CDP 10J-04/04/2018	BIAT	6.11	1	499,322.261	499,796.436	0.17
CDP 10J-05/04/2018	BIAT	6.11	8	3,994,578.091	3,997,829.029	1.36
CDP 10J-06/04/2018	BIAT	5.11	22	10,987,526.594	10,993,758.874	3.73
CDP 10J-07/04/2018	BIAT	5.11	155	77,412,119.186	77,447,241.599	26.26
CDP 10J-08/04/2018	BIAT	6.11	10	4,993,222.614	4,995,253.417	1.69
CDP 10J-09/04/2018	BIAT	6.11	2	998,644.523	998,915.251	0.34
CDP 10J-09/04/2018	BIAT	5.11	1	499,433.027	499,546.293	0.17

Les certificats de dépôt émis par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la « Banques de Tunisie » pour un montant égal à 30 Millions de Dinars soit 10,16 % du total actif de la SICAV TRESOR au 31 Mars 2018.

**AC2-B Disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2018, à **2,325,907.411 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

**PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2018 au 31.03.2018 à **1,137,601.147 Dinars**, contre **437,786.954 Dinars** du 01.01.2017 au 31.03.2017 et se détaillent comme suit :

REVENUS	du 01.01.2018 au 31.03.2018	du 01.01.2017 au 31.03.2017	31/12/2017
Revenus des Bons du Trésor à Court Terme	5,075.198	4,357.697	26,608.645
Revenus des Certificats de Dépôt	1,132,525.949	433,429.257	2,429,354.277
Revenus des autres valeurs (Dépôt à terme)	0.000	0.000	129,853.918
<b>TOTAL</b>	<b>1,137,601.147</b>	<b>437,786.954</b>	<b>2,585,816.840</b>

**CH1 Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.01.2018 au 31.03.2018 à **366,623.436 Dinars** contre **447,306.476 Dinars** du 01.01.2017 au 31.03.2017 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.01.2018 au 31.03.2018	Du 01.01.2017 au 31.03.2017	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	146,649.374	178,922.590	667,083.379
Rémunération du dépositaire	73,324.688	89,461.296	333,541.706
Rémunération des distributeurs	146,649.374	178,922.590	667,083.379
<b>Total</b>	<b>366,623.436</b>	<b>447,306.476</b>	<b>1,667,708.464</b>

**CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2018 au 31.03.2018 à **91,204.900 Dinars**, contre **383,501.126 Dinars** du 01.01.2017 au 31.03.2017 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.01.2018 au 31.03.2018	Du 01.01.2017 au 31.03.2017	31.12.2017
Redevance CMF	73,323.432	89,458.590	333,531.963
Impôts et Taxes	8,000.368	9,637.406	36,727.783
Contribution exceptionnelle	0.000	274,667.850	1,113,930.800
Rémunération CAC	6,788.610	6,075.630	25,301.593
Jetons de présence	1,479.420	1,479.420	5,999.870
Charges Diverses	1,613.070	2,182.230	3,743.906
<b>Total</b>	<b>91,204.900</b>	<b>383,501.126</b>	<b>1,519,235.915</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2018 à **197,943.511 Dinars**, contre **540,930.548 Dinars** au 31.03.2017 et s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	31.03.2018	31.03.2017	31.12.2017
PA1	Opérateurs créditeurs	125,638.216	155,695.944	129,481.069
PA2	Autres créditeurs divers	72,305.295	385,234.604	93,553.159
	<b>TOTAL</b>	<b>197,943.511</b>	<b>540,930.548</b>	<b>223,034.228</b>

**PA1** : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2018 à **125,638.216 Dinars** contre **155,695.944 Dinars** au 31.03.2017 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.03.2018	Montant au 31.03.2017	31.12.2017
Gestionnaire	50,255.287	62,278.377	51,792.425
Dépositaire	25,127.642	31,139.190	25,896.219
Distributeurs	50,255.287	62,278.377	51,792.425
<b>Total</b>	<b>125,638.216</b>	<b>155,695.944</b>	<b>129,481.069</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2018, à **72,305.295 Dinars** contre **385,234.604 Dinars** au 31.03.2017 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.03.2018	Montant au 31.03.2017	31.12.2017
Etat, impôts et taxes	21,239.979	24,349.033	21,812.203
Contribution exceptionnelle	0.000	274,667.850	0.000
Redevance CMF	25,127.212	31,138.245	25,895.496
Rémunération CAC	6,623.377	34,609.904	26,955.367
Jetons de présence	7,479.128	7,479.258	5,999.708
Provision pour charges à payer	10,817.783	12,101.493	11,872.569
Dividendes à payer des exercices antérieurs	1,017.816	888.821	1,017.816
<b>Total</b>	<b>72,305.295</b>	<b>385,234.604</b>	<b>93,553.159</b>

### **CP1 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31.03.2018 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 01.01.2018 (en nominal)**

- Montant : 288,908,900.000 Dinars
- Nombre de titres : 2,889,089
- Nombre d'actionnaires : 3,292

#### **Souscriptions réalisées (en nominal)**

- Montant : 78,215,200.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 782,152

#### **Rachats effectués (en nominal)**

- Montant : 80,129,400.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 801,294

#### **Capital au 31.03.2018** : 282,144,236.676 Dinars

- Montant en nominal : 286,994,700.000 Dinars
- Sommes non distribuables (\*) : -4,850,463.324 Dinars
- Nombres de titres : 2,869,947
- Nombre d'actionnaires : 3,182

(\*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **-4,850,463.324 Dinars** au 31.03.2018 et se détaillent comme suit :

<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>-4,865,159.366</b>
<b>1- Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-17,705.265</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-16,950.515
+/- values réalisées sur cession de titres.	-754.750
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>32,401.307</b>
Aux émissions	-1,319,584.983
Aux rachats	1,351,986.290
<b>Total sommes non distribuables</b>	<b>-4,850,463.324</b>

## **CP2 Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables de la période correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.03.2018 se détaille ainsi :

<b>Résultat distribuable de la période</b>	2,742,319.076
<b>Régularisation du résultat distribuable de la période</b>	-34,276.583
<b>Résultat distribuable de l'exercice clos</b>	10,170,574.735
<b>Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos</b>	-67,386.344
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>12,811,230.884</b>

## **4. AUTRES INFORMATIONS**

<b>4-1 Données par action</b>	<b>31.03.2018</b>	<b>31.03.2017</b>
<b>Revenus des placements</b>	<b>1.115</b>	<b>1.096</b>
Charges de gestion des placements	-0.128	-0.127
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0.987</b>	<b>0.969</b>
Autres charges d'exploitation	-0.032	-0.109
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0.956</b>	<b>0.860</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.012	-0.003
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>0.944</b>	<b>0.857</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.012	0.003
Variation des +/- values potentielles/titres	-0.006	-0.050
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0.000	0.000
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>0.949</b>	<b>0.809</b>

<b>4-2 Ratio de gestion des placements</b>	<b>31.03.2018</b>	<b>31.03.2017</b>
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0.123%	0.123%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0.031%	0.106%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	0.922%	0.834%
Actif net moyen	297,366,419.487	362,803,279.953

## **4-3 Rémunération du gestionnaire , du dépositaire et des distributeurs**

### **4.3.1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

#### **4.3.2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

#### **4.3.3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

#### **4.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.